Mise en ligne : 19 janvier 2014.
Dernière modification : 4 juillet 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

ÉTABLISSEMENTS Lucien DELIGNON, Quinhon

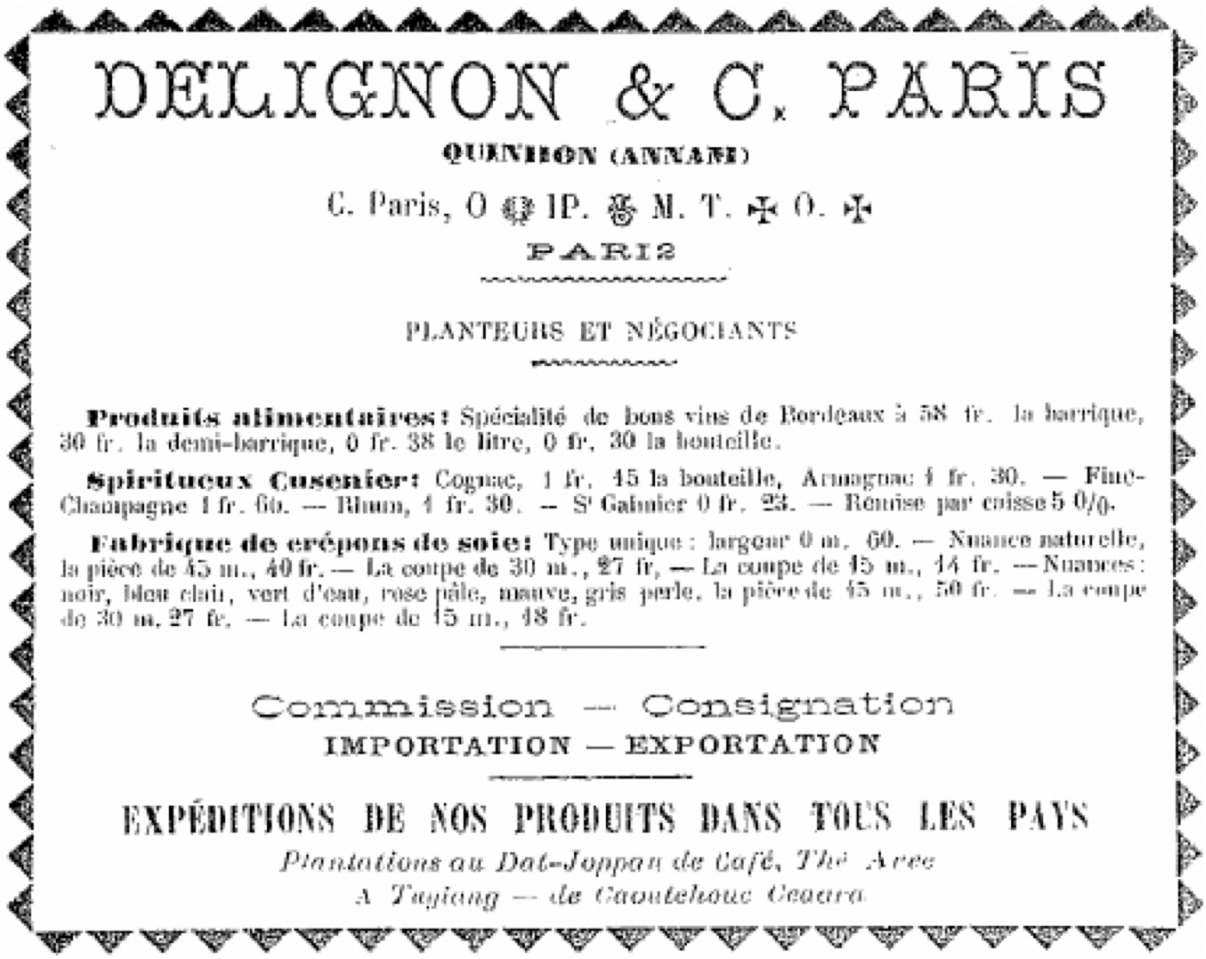

DELIGNON & C. PARIS

QUINHON (ANNAM)

C. Paris, O IP. M. T. O.

PARIS

PLANTEURS ET NÉGOCIANTS

Produits alimentaires : Spécialité de bons vins de Bordeaux à 58 fr. la barrique, 30 fr. la demi-barrique, 0 fr. 38 le litre, 0 fr. 30 la bouteille.

Spiritueux Cusenier : Cognac, 1 fr. 15 la bouteille, Armagnac 1 fr. 30. — Fine-Champagne 1 fr. 60. — Rhum, 1 fr. 30. — St Galmier 0 fr. 23. — Remise par caisse 5 0/0.

Fabrique de crépons de soie : Type unique : largeur 0 m. 60. — Nuance naturelle, la pièce de 45 m., 40 fr. — La coupe de 30 m., 27 fr. — La coupe de 15 m., 14 fr. — Nuances : noir, bleu clair, vert d'eau, rose pâle, mauve, gris perle, la pièce de 45 m., 50 fr. — La coupe de 30 m. 27 fr. — La coupe de 15 m., 18 fr.

Commission — Consignation

IMPORTATION — EXPORTATION

EXPÉDITIONS DE NOS PRODUITS DANS TOUS LES PAYS

Plantations au Dat-Joppan de Café, Thé Avec
A Tajiang — de Caoutchouc Ceara

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, II-1000)

DELIGNON & Cie, PARIS
PLANTEURS ET NÉGOCIANTS

Produits alimentaires : spécialité de bons vins de Bordeaux à 58 fr. la barrique, 30 fr. la demi-barrique, 0 fr. 38 le litre, 0 fr. 30 la bouteille.

Spiritueux Cusenier : Cognac, 1 fr. 15 la bouteille, Armagnac 1 fr. 30. — Fine-Champagne 1 fr. 60. — Rhum, 1 fr. 30. — St-Galmier 0 fr. 23. — Remise par caisse 5 %.

Fabrique de crépons de soie : Type unique : largeur 0 m. 60. — Nuance naturelle, la pièce de 45 m., 40 fr. — La coupe de 30 m., 27 fr. — La coupe de 15 m., 14 fr. — Nuances : noir, bleu clair, vert d'eau, rose pâle, mauve, gris perle, la pièce de 45 m., 50 fr. — La coupe de 30 m., 27 fr. — La coupe de 15 m., 18 fr.

Commission — Consignation
IMPORTATION — EXPORTATION

EXPÉDITION DE NOS PRODUITS DANS TOUS LES PAYS
Plantations au Dat-Joppau de café, thé, arec
À Ragiang, de caoutchouc Ceaara.

À L'EXPOSITION DE LIÈGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 août 1905)

M. Clémentel a visité l'Exposition coloniale de Liège. Voici ce qu'il a vu dans le Pavillon de l'Asie qui fut véritablement indochinois. Nous laissons la parole à la *Dépêche coloniale* :

Au centre du pavillon, au milieu des objets si curieux de l'art asiatique, des meubles en bois précieux richement sculptés et incrustés, des ivoires finement travaillés, sont disposés les échantillons des produits de notre belle colonie de l'Indo-Chine. L'élégante exposition de .M. L. Delignon, planteur et manufacturier en Annam, avec ses tissus de soie, ses crêpes, ses produits bruts et manufacturés, intéresse vivement M. Clémentel qui complimente le représentant de M. Delignon.

……

MÉRITE AGRICOLE
(*Journal officiel de la république française*, 30 janvier 1906)

Officiers.

Delignon dit Buffon (Lucien-Victor), industriel à Paris : auteur d'un ouvrage sur les aliénations de terres et la colonisation libre agricole en Nouvelle-Calédonie. Chevalier du 11 juin 1899.

L'INDOCHINE À L'EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE
par Alf. Meynard
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 septembre 1906)

……

Du côté des exposants particuliers, je citerai la maison Delignon, dont la vitrine de crêpons, retour de l'Exposition de Liège, est remarquable…

ANNAM AGRICOLE, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 octobre 1906)

……

Industrie. — La situation industrielle de l'Annam reste toujours stationnaire. Dans le Binh-Dinh, la maison Delignon, dont les produits sont très demandés en France, continue la suite de ses affaires malgré les grandes difficultés qu'elle rencontre.

ANNAM
Binh-Dinh
Eugène Jung, ancien vice-résident de France au Tonkin,
L'Avenir économique de nos colonies, Flammarion, Paris, 1908

[96] MM. Delignon et Paris[1] […] ont installé une usine à vapeur pour la filature, le moulinage et le tissage mécanique de la soie, avec un matériel perfectionné. Ils y ont adjoint une forge, un atelier complet de réparations, une scierie mécanique, une machine à glace.

Un certain nombre de métiers à main ont été distribués dans les villages pour la fabrication des crépons de soie.

À leur arrivée dans la région, cette industrie était en pleine décadence. Ils risquèrent de fortes avances aux indigènes, modifièrent leurs métiers. Aujourd'hui, ils traitent toutes affaires en grèges, déchets, frisons, crépons tissés, écrus, soieries diverses, naturelles, teintes et imprimées. […]

[97] — Il convient, précise M. Delignon, de compter dix ans, y compris les essais. C'est ce que m'ont demandé l'installation complète de ma filature et l'organisation des rapports avec les indigènes.

— Le prix de tous ces travaux [y compris les plantations] ?

— Plus d'un million. Aujourd'hui, je suis assez satisfait pour augmenter encore l'outillage de ma filature. A Tourcoing, à l'Exposition de l'Industrie textile, nous avons obtenu deux grands prix. Nous fabriquons 3.500 kg de soie en filature, 7.000 kg avec des machines à redévider et 50.000 mètres avec les métiers. Il faut compter en plus le crépon indigène, la soie grège.

— Vous êtes content des indigènes ?

— Bien surveillés et bien dirigés, ils donnent un bon travail ; mais, dans la filature, pendant plus d'un an, ils ont tout gâché.

Annuaire générale de l'Indochine française 1908, 246 :

Filature, moulinage et tissage mécanique de soie. — MM. Delignon et Pâris dirigent à Phu-Phong une usine à vapeur, qui comprend une filature, un moulinage et un tissage mécanique de soie et produit des crêpons estimés. De plus, un grand nombre de tisseurs à la main travaillent dans les villages du Binh-Dinh pour le compte de la même maison.

Liste des électeurs de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture
de l'Annam pour l'année 1908
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 504-507)

	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSIONS	DOMICILE
167	Paradis	Employé	Phu-phong (Quinhon)
168	Paris, Camille	Directeur d'usine	Phu-phong (Quinhon)
183	Ratier Jean	Employé	Phu-phong (Quinhon)
186	Rideau, Louis-Eugène	Employé	Phu-phong (Quinhon)

[1] M. Paris vient d'être tué par les Moïs.

205	Tortel [Lucien]	Employé	Phu-phong (Quinhon)

Quinhon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910)

[514] M. L. Delignon est propriétaire d'une importante usine à vapeur à Phu-phong, inaugurée le 2 août 1903 ; elle comprend une filature, un moulinage et un tissage mécaniques de la soie. L'usine et ses dépendances couvrent une superficie de 10 hectares et occupe environ 550 ouvriers et ouvrières.

Le personnel européen comprend : un chef de culture : M. Halot ; un directeur : M. Lucien Tortel ; un contremaître du tissage.

Le matériel de l'usine est tout à fait perfectionné et des plus récents. Les bassines à filer viennent de chez J. Berthaud fils, de Lyon, ainsi que les diverses machines du moulinage ; les métiers mécaniques sortent des ateliers Guillaume Diederichs, de Sainte-Colombe les Vienne.

La presque totalité de la soie grège produite par la filature est consommée par le lissage. La soie entre donc à l'usine sous forme de cocons et en ressort en pièce de tissus prêtes à être livrées à la teinture.

Une forge et un atelier complet de réparations (machine à percer, poinçonneuses, tours, etc.), une scierie mécanique et une machine à glace complètent l'outillage de l'usine.

M. Delignon conserve et exploite en plus un certain nombre de métiers à main, répartis dans quelques villages, pour la fabrication du crépon de soie de Qui-nhon.

Soc. an., 14 janv. 1911

SOCIÉTÉ EN FORMATION
(*Bulletin des soies et soieries de Lyon*, 31 décembre 1910, p. 5)

Paris. — Société anonyme des Établissements L. Delignon, 15, avenue de l'Opéra. Elle a pour objet l'exploitation des établissements situés en Annam et à Paris, comprenant : la fabrication et le commerce des soies et soieries ; la culture du caoutchouc, du café et autres plantes tropicales ; l'élevage, la recherche des minerais et leur exploitation, etc. Durée 50 ans. Capital 1.775.000 francs divisé en 17.750 actions de 100 francs, dont 9.470 actions à souscrire en numéraire et 8.280 actions d'apport attribuées à M. Delignon. Ce dernier apporte ses établissements industriels, commerciaux, agricoles, matériel, bétail, marchandises, la somme de 1.600 fr. représentant six mois de loyer d'avance. M. Delignon recevra, en outre, 100.000 francs en espèces.

CONSTITUTION
Établissements L. Delignon
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 3 février 1911)

Société au capital de 1.775.000 fr. divisé en 17.750 actions de 100 fr. dont 8.280 d'apport attribuées à M. Delignon, apporteur, qui reçoit en outre 100.000 fr. espèces.

Objet : La reprise et l'exploitation des établissements industriels et agricoles de M. L. Delignon, situés en Annam et à Paris, comprenant la fabrication et le commerce des soies, la culture du caoutchouc, du café, etc. — Siège social à Paris, 15, avenue de l'Opéra. — Conseil : MM. A.-J.-T. Chaumier [2], L.-V. Delignon, A.-J.-A. Deperdussin [3], H.-D. Ehmann [4] et P. Ristelhueber [5]. — Statuts déposés chez Me Vallée, notaire à Paris, et publiés dans la *Dépêche coloniale* du 3 février 1911.

Société anonyme des Établissements L. Delignon
Au capital de 1.775.000 francs.
Siège social : 15, avenue de l'Opéra, Paris.
AVIS
(*Les Annales coloniales,* 20 mai 1913)

Les actionnaires de la Société anonyme des Établissements L. Delignon sont informés que le conseil d'administration de cette société, dans sa séance du 24 avril dernier, a décidé d'appeler le quatrième quart du capital social.

Ce versement devra être effectué au plus tard le 6 juin prochain, conformément à l'article 9 des statuts, au Comptoir industriel et colonial, 7, rue des Italiens, Paris.

Le président du conseil d'administration.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS L. DELIGNON
(*Les Annales coloniales*, 1er juillet 1913)

C'est dans un tout autre ordre de choses une initiative bien intéressante que celle due à M. Delignon. Il a fondé en Annam d'importants comptoirs qui méritent de retenir l'attention. Les Établissements L. DELIGNON exposent à Gand de remarquables soies grèges, des tissus de soie de tous genres (toiles de soie, crépons de soie, crêpes de Chine, etc.), très heureusement compris, ainsi que différents autres produits de leurs entreprises d'Annam.

Cette société anonyme, au capital de 1.775.000 francs, dont le siège social est à Paris, 15, avenue de l'Opéra, possède en Annam divers établissements industriels et agricoles, qui représentent le plus gros effort accompli par la colonisation française dans ce pays.

1° À Phu-Phong, deux usines à vapeur, actionnées par une force motrice de 125 HP comprenant : la première, une filature de soie (100 bassines fileuses à 4 et 6 bouts, 40 bassines batteuses), et un atelier complet de réparations ; la seconde un moulinage (500 tavelles, 3.000 broches), et un tissage mécanique (57 métiers en grande largeur) ; le tout monté à l'européenne et muni des derniers perfectionnements. Huit comptoirs d'achat, répartis dans les différents centres sericicoles de l'Annam, expédient aux usines

---

[2] Arsène Chaumier (1848-1926) : directeur de la Banque industrielle et coloniale, puis du Comptoir industriel et colonial. Commissaire ou administrateur d'une trentaine de sociétés dont plusieurs indochinoises.

[3] Armand Déperdussin : né le 8 juillet 1864 à Paris. Courtier en soieries, il obtient des avances considérables des administrateurs du Comptoir industriel et colonial, de leurs proches et même du personnel, jusqu'à ce qu'il fasse la culbute en août 1913. Parallèlement constructeur d'aéroplanes et, à ce titre, chevalier de la Légion d'honneur (11 juillet 1912). Ruiné, il se suicide le 12 juin 1924.

[4] Henri Ehrmann (Bischwiller, 1854-Paris, 1922) : président du Comptoir industriel et colonial. Voir encadré.

[5] Paul Ristelhueber (1849-1925) : diplomate en Chine, puis administrateur de sociétés, dont le Port de Papeete. Voir encadré.

la matière première nécessaire. La soie entre à Phu-Phong sous la forme de cocons et en ressort manufacturée en tissus prêts à être livrés à la teinture. Les industries, habituellement séparées, de la filature, du moulinage et du tissage, sont donc ici réunies, et c'est là un point des plus intéressants qu'il convient de faire ressortir.

2° Au Dak-Joppau, à la Rivière Verte et à Dong-Xim, trois plantations de caoutchouc (hévéas), et de café (caféiers Libéria et Robusta), qui s'étendent chaque année, et dont certaines parcelles sont déjà en rapport.

La société a l'intention de donner à ces cultures un grand développement.

Ces différentes entreprises nécessitent une main-d'œuvre fixe d'environ 1.100 ouvriers et ouvrières indigènes placés sous les ordres d'un personnel français présentant les plus sérieuses garanties.

Tous les produits, industriels et agricoles, sont vendus par l'entremise de la maison de Paris.

Hors concours à Hanoi (1902), Marseille (1906), et Bordeaux (1907), les Établissements L. DELIGNON ont obtenu des Grands Prix dans toutes les dernières Expositions internationales auxquelles ils ont participé : Liège (1905), Tourcoing (1906), Londres (1908), Nancy (1909), Bruxelles (1910), et Roubaix (1911).

MODIFICATIONS ET PROROGATIONS
(*Bulletin des soies et soieries de Lyon*, 1er novembre 1913, p. 6)

Paris. — Société anonyme des Établissements L. Delignon, 15, avenue de l'Opéra (exploitation des établissements situés en Annam et à Paris, pour la fabrication et le commerce des soies et soieries, caoutchouc, café, etc.). L'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 1913 a décidé que le capital serait augmenté de 425.000 fr. par la création de 4.250 actions nouvelles de 100 francs chacune, émises au pair, pour le porter de 1.775.000 à 2.200.000 francs. Le bilan au 31 décembre 1912 fait ressortir un bénéfice net de 18.558 fr. 81.

Légion d'honneur
Les croix de l'exposition de Gand
(*Journal officiel de la République française*, 29 mai 1914, p. 4797)

Chevaliers

Delignon (Lucien-Victor), administrateur délégué des établissements L. Delignon, à la Varenne-Saint-Hilaire [Val-de-Marne]. Hors concours, membre du jury, classe 117 ; 18 années de pratique industrielle. Titres exceptionnels : a créé dans la province de Diah-Diah (Annam) deux vastes plantations de caféiers et de caoutchoucs, un grand établissement industriel pour la filature, le moulinage et le tissage mécaniques de la soie.

Chevalier de la Légion d'honneur
DELIGNON (Lucien) Industriel
(*Les Annales Coloniales*, 30 mai 1914)

Le nom de M. Delignon est attaché à une des initiatives les plus intéressantes tentées en Indochine. Pendant les nombreuses années qu'il a passées en Annam, il a

successivement entrepris avec succès, dans ses plantations du Dak-Joppau et de la Rivière-Verte, les cultures tropicales : café, thé, caoutchouc, cannes à sucre, arachides, ricins ; mais ce qui lui a valu sa réputation et sa notoriété, ce sont les tissus de soie, fabriqués dans ses domaines de Quinhon et dans son usine à vapeur de Phu Phong. Il y a produit des soies grèges, des crêpes de Chine, des crépons, des foulards et des toiles de soie qui rivalisent sur le marché de Paris avec les produits de Chine et du Japon.

(*Les Archives commerciales de la France*, 27 juin 1914)

PARIS. — Modifications aux statuts. — Soc. anon. dite : Soc. des ÉTABLISSEMENTS L. DELIGNON, 15. av. de l'Opéra. — Capital fixé à 2.200.000 fr. — 8 mai 1914. — *Loi*.

NOS COLONIES À L'EXPOSITION DE LYON
Société des Établissements Delignon
(*Le Courrier colonial*, 28 juillet 1914)

La société anonyme des Établissements L. Delignon, dont le siège social est à Paris, 15, avenue de l'Opéra, a tenu à faire une exposition digne de la grande manifestation lyonnaise.

Dans une vitrine, artistiquement composée. elle a rassemblé une merveilleuse collection de soies grèges et de tissus de soie crêpes de Chine, crêpons de soie, satins, foulards, toiles de soie sortis de ses usines de Phu-Phong. Le visiteur s'arrête charmé devant la gamme des nuances, admire l'aspect chatoyant des étoffes, et s étonne de la perfection des résultats obtenus. Une série de photographies retient aussi sou attention et le renseigne sur l'importance de la filature, du moulinage et du tissage mécanique de Phu-Phong, qui occupent, sous la direction de techniciens lyonnais, plus de 600 ouvriers et ouvrières indigènes.

À coté de ces produits industriels, la société anonyme des Établissements Delignon expose quelques produits des plantations qu'elle possède dans la province du Binh-Dinh.

……

De cet ensemble se dégage nettement l'impression d'un effort énorme, méthodiquement conçu et poursuivi avec ténacité, en dépit de difficultés de toutes sortes. La Société anonyme des Établissements L. Delignon peut être fière de l'œuvre accomplie, sans vaine réclame et sans bruit, dans le vieil empire d'Annam. Tant par la nature et l'importance de ses différentes exploitations, que par les brillantes perspectives d'avenir dont elle est assurée, elle compte parmi les plus intéressantes entreprises coloniales françaises.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS L. DELIGNON :
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 131)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 106)

Filature et tissage mécanique de la soie à Phu-phong
15, avenue de l'Opéra, Paris et Qui-nhon (Annam)

MM. TORTEL (L.), fondé de pouvoirs, directeur général ;

FRANCISOUD (D.), directeur de l'usine ;
PARADIS (F.), sous-directeur ;
PETIT (Pierre), contremaître ;

L'Annam en 1915
(*Bulletin économique de l'Indochine*, juillet 1916)

[457] À Quinhon, les usines de filature et de tissage de la soie de la maison Delignon augmentent peu à peu leur production, grâce à la remise en marche des métiers qui étaient arrêtés depuis le début de la guerre.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS L. DELIGNON :
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 119)

au capital de 2.200.000 fr.
15, avenue de l'Opéra, Paris et Qui-nhon (Annam)
Filature, moulinage et tissage de soie
Usines à vapeur à Phu-phong, près Binh-dinh
Plantations d'hévéas, caféiers et théiers au Dak Joppao,
la Rivière-Verte et Dông-xim

MM. CORRET (N.), directeur général, fondé de pouvoirs en Annam [en remplacement de Tortel parti s'associer à Émery à Nam-Dinh] ;
FRANCISOUD (D.), directeur des usines ;
AUGER, agent de cultures.

Rapport sur la situation économique de l'IC pendant l'année 1919
(*Bulletin économique de l'Indochine*, juillet-août 1920, pp. 453-501)

[488] Les établissements Delignon, à Phu-phong, sont les seuls installés avec des procédés modernes permettant la fabrication de tissus pour l'Europe. L'usine traite de 90.000 à 100.000 kg de cocons par an et emploie 600 ouvriers. Cette usine fabrique les crépons, crêpes de Chine, satins pongées.

PROTECTORAT de L'ANNAM
Liste des électeurs
de la Chambre consultative mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam
Année 1921
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1er octobre 1921)

36 - Corret, Noël. Fondé de pouvoirs de la Société Delignon Binhdinh Quinhon
39 - Francisoud, Denis. Directeur technique de la Société Delignon Binhdinh Quinhon

---

Alfred BOULANT (1855-1927), président

Né le 20 mai 1855 à Metz-en-Couture (Pas-de-Calais), fils de Louis Boulant, boulanger, et d'Alexandrine Catelain, débitante de boissons.

Marié en août 1879 avec Léontine Magny, héritière du restaurant huppé éponyme, 3, rue Mazet, Paris.

Surtout célèbre pour ses activités de casinotier à Biarritz — où il arriva en 1882, pour travailler chez son oncle, Émile Catelain, propriétaire du Parc Helder — et à Trouville (Salon de Trouville et Eden-Concert en 1897).

En outre administrateur des Mines de Chaudesaigues (arsenic, Cantal)(1909) — avec l'orfèvre Georges Boin, son partenaire dans la Société de l'Hôtel du Palais de Biarritz (1903) —, de la Société des Alliages durs (1910) — avec Derguesse, son bras droit à Trouville, et son parent V. Aymonnier —, et de L'Arsenic, à Matra (Corse)(1912) — toujours avec Boin — et gros actionnaire du Printemps dont Boin était administrateur et dont il fut scrutateur à l'assemblée générale du 24 novembre 1916.

Ainsi caractérisé à la Chambre des députés par M. de Kerguézec : « Boulant, tenancier des deux casinos de Biarritz, le grand seigneur du tapis vert, ancien garçon de café, réalise près de 2 millions de bénéfices nets par an, et cela depuis vingt-cinq ans. D'une rapacité sans exemple, il possède actuellement à lui seul la colossale fortune de 40 millions. Comment-voulez-vous qu'il ne soit pas le maître absolu de la ville de Biarritz ? » (*Journal officiel de la République française, débats parlementaires,* 9 mai 1913, p. 1351).

Mort à Biarritz d'une congestion en octobre 1927.

AEC 1922-672 — Sté anon. des Établissements L. Delignon, 15, avenue de l'Opéra, PARIS (1er).

Capital. — Sté an., f. le 14 janv. 1911, 2.200.000 fr. en 22.000 act. de 100 fr. dont 8 280 d'apport.

Objet. — 1° Filature, moulinage et tissage mécan. de soie. Usines à vapeur — Phu-Phong (Annam) ; comptoirs d'achat de cocons dans le Binh-Dinh et le Quang-Nam. — 2° Plantations de café et de caoutchouc : plantations du Dak Joppau, de la Rivière Verte et Dong-Xim (Annam). — 3° Élevage : moutons et bœufs.

Imp. — Soies grèges, déchets de soie, tissus de soie, crêpes, crépons, foulards, pongées, etc., coton, caoutchouc.

Conseil. — MM. Alfred Boulant, présid. ; A[rsène] Chaumier, H[enri] Ehrmann, P[aul] Ristelhueber, G. Thierry-Mieg [6] ; L[ucien] Delignon, admin. dél.

Le voyage du gouverneur général [Martial Merlin]
(*L'Écho annamite*, 24 mai 1923)

---

[6] Gustave-*Adolphe* Thierry-Mieg (1879-1938) : marié en 1904 avec Marcelle Hervey, morte en déportation en 1945, fille du sénateur de l'Eure. Gustave Adolphe était alors attaché à la Banque de France. En 1906, commissaire aux comptes de la Société financière franco-américaine. Puis, il fait carrière dans le textile. Administrateur-directeur de Desgenetais frères à Bolbec (Seine-Maritime) — racheté par Boussac en 1934 — et autres usines. Administrateur de la Cie agricole oranaise, présidée par son beau-père. Son fils François (1908-1995) fut directeur de la Société commerciale interocéanique au Havre (1934-1939), rallia la France libre (« capitaine Vaudreuil »), avant de devenir directeur (1950), puis administrateur-directeur (1967) de la Cie du Niger français, filiale africaine d'Unilever. Un autre de ses fils, Henry (1911-1939) est mort à Saïgon où il était fondé de pouvoirs de la Société Havraise indochinoise.

Le gouverneur général quitta Quinhon le 19 mai à 6 heures du matin se rendant à Kontum par Ankhé ; il s'arrêta à 8 heures à l'usine Delignon à Phuphong où il fut reçu par M. Corre ; il a pu constater que cette usine possédant 110 bassines fait aussi la filature et le tissage ; elle traite 1.000 kg de cocons par jour et occupe 600 ouvriers. Le gouverneur général se renseigna longuement sur la question de la sériciculture au point de vue local et préconisa une entente entre les différents industriels de l'Union [indochinoise].

Il arriva à 10 heures du matin à Ankhé où il fut reçu à la jumenterie par MM. le vétérinaire Lebouc et le délégué Descoops. Ankhé est beaucoup plus favorable, que Hué à l'élevage, sa jumenterie possède actuellement 140 têtes chevalines dont la plupart d'origine tarbaise donnent de beaux espoirs.

La station d'Ankhé compte aussi de beaux troupeaux de race bovine et ovine. […]

Mérite agricole
(*Les Annales coloniales*, 21 août 1923)

Corret, directeur des Établissements Delignon, à Quinhon (Indochine).

---

publicité
Société Anonyme des Établissements DELIGNON
au capital de 2.200.000 francs
Siège social : 15, avenue de l'Opéra, PARIS
(*Les Annales coloniales*, 23 août 1923)

Fondée en janvier 1911, cette société, une des plus intéressantes manifestations de la colonisation française en Indochine, a pris la suite en Annam, des entreprises de M. L. Delignon, demeuré son administrateur délégué.

À Phu-Phong (province de Binh-Dinh), dans deux usines outillées de la façon la plus moderne et qui sont le premier établissement de ce genre créé dans une colonie française, les trois industries de la filature, du moulinage et du tissage de la soie, habituellement séparées, sont réunies. La soie entre à Phu-Phong sous la forme de cocons fournis par les comptoirs d'achats que la Société possède dans les différentes régions séricicoles de l'Annam. Elle en sort manufacturée en crêpes de Chine, crépons de soie, crêpes de toutes sortes, expédiés à Paris, au siège social qui en assure la vente. Celle-ci s'adresse exclusivement aux maisons de gros de France et de l'étranger, qui apprécient chaque jour davantage la parfaite qualité des soieries de Phu-Phong.

Les fabriques de la société traitent environ 200.000 kg de cocons et 10.000 kg de soie grège. Elles occupent 700 ouvriers et ouvrières indigènes dirigés par des spécialistes français. Au fur et à mesure que les ressources séricicoles de l'Annam le permettront, la Société augmentera ses moyens de production. Une seconde filature mécanique vient d'être installée à Bongson (Binh-Dinh), et la création d'une troisième, dans la province du Quang-Nam, est à l'étude.

Entretenant avec les autorités et la population indigènes les relations les plus cordiales, ayant une connaissance approfondie des conditions économiques du pays, aidée dans sa tâche par des collaborateurs compétents et dévoués, la Société poursuit avec succès le développement méthodique de l'industrie de la soie en Annam. Il y a là pour elle un magnifique champ d'action.

Indépendamment de ses établissements industriels, la Société anonyme des Établissements L. Delignon exploite, dans les provinces de Kontum et de Binh-Dinh, trois plantations :

Le DAK JOPPAU (caoutchouc et café) ;

La RIVIÈRE VERTE (caoutchouc) ;

Le DONG-XIM (riz et mûrier).

Le cheptel de ces plantations dépasse 1.500 têtes, dont 650 bovins et 850 moutons.

Comité supérieur de la sériciculture
(*Les Annales coloniales*, 7 décembre 1923)

Delignon, industriel, administrateur des Filatures de Qui-Nhon, repr. des colonies

---

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS L. DELIGNON
au capital de 6.000.000 francs
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-74)

filature et moulinage de soie, tissage mécanique de soieries, usines à Phuphong et Bongson (Annam), plantations hévéas, caféiers, mûriers.

MM. N. CORRET, directeur général, fondé de pouvoirs en Annam ; R. BAVEREZ, ingénieur, adjoint au directeur général ; A[lphonse] FLACHET, directeur technique du tissage [il s'établira à son compte comme soyeux à Binh-Dinh] ; J. SALLET, chargé du service de la filature ; M. [Maurice] PROUZET, chargé du service du grainage ; A. AUGER, agent de cultures.

Annuaire industriel, 1925 :

DELIGNON (Soc. an. des Établ. L.), Siège social : 15, av. de l'Opéra, Paris, 1er. T. Cent. 49-69. Ad. t. Eldelignon-Paris. Cap. 200.000 fr. Usines à Phu-Phong (Annam).

Filature. Moulinage et tissage mécanique. Crêpes de Chine. Crépons de soie. Toiles de soie. Foulards. (7-44508).

ENTRÉE DE LA SFFC AU CAPITAL

(*Les Archives commerciales de la France*, 21 février 1925)

Paris, — Modification. — Soc. des Établissements L. DELIGNON, 15, av. Opéra. — Capital porté de 2.200.000 fr. à 6.000.000 fr. — 15 janv. 1925. — *Loi*.

(*Les Archives commerciales de la France*, 15 août 1925)

PARIS. — Modification des statuts. — Soc. des Établissements L. DELIGNON, 15, av. Opéra. — 29 juin 1925. — *Loi*.

Visite du gouverneur général
(*L'Écho annamite*, 21 juillet 1925)

Nhatrang, le 18 juillet 1925.

Le gouverneur général *p. i.* visita le 17 juillet les établissements Delignon et s'intéressa aux métiers et ateliers de grainage et de dévidage modernes. Il félicita vivement le directeur Caurette de l'activité de l'entreprise ; le 18 juillet, il visita les chantiers de barrage de Tuyhoa et, le soir, l'institut océanographique.

BANQUE DE L'INDOCHINE
Exercice 1924
A.G.O. du 27 mai 1925
(*L'Écho annamite*, 5 août 1925)

[…] Nous avons participé, en outre, à l'augmentation du capital de plusieurs sociétés coloniales, notamment des Établissements Delignon. […]

La sériciculture
(*Les Annales coloniales*, 17 septembre 1925)

La campagne séricicole en 1924 a été gênée par la sécheresse. Au cours du troisième trimestre, le manque d'eau a contrarié la production en feuilles des mûriers et l'élevage des vers à soie s'en est ressenti.

Dans la province de Quinhon, centre séricicole le plus important de l'Annam, l'importante maison Delignon emploie, à son usine de Phu-Phong, 100 bassines pileuses et 50 bassines batteuses pour la filature, 1.200 broches de redévidage, 2.500 broches de moulinage, 60 métiers à tisser ; la même Société a construit à Bông-Son 50 bassines fileuses et 26 bassines batteuses, ce qui a permis de porter à 200 tonnes le poids de cocons traité annuellement.

Quant aux ateliers annamites, un seul, à Huynh-Kim, mérite d'être cité pour son importance (12 broches et 40 métiers) ; les autres, bien que groupés en véritables corporations, produisent peu et leurs tissus laissent à désirer au point du vue de la présentation commerciale.

AEC 1926/798 — Société anon. des Établissements L. Delignon,
15, avenue de l'Opéra, PARIS (1er).

Tél. : Centr. 49-69. — Télég. : Eldelignon-Paris. — © : A. Z. 3e édit. — R.C. Seine 100.378.

Capital. — Société anon., fondée le 14 janv. 1911, 6 millions de fr. en 60.000 actions de 100 fr. dont 8.280 d'apport. — Dividendes : 1922, 6 p. 100 ; 1923, 6 p. 100 ; 1924, 7 p. 100.

Objet. — 1° Filature, moulinage et tissage mécanique de soie. Usines à vapeur à Phu-Phong et Bongson (Annam) ; 2° Plantations de café, de caoutchouc et de mûrier : concessions du Dak Joppau, de la Rivière Verte et Dong-Xim (Annam).

Imp. — Tissus de soie (crèpes, crépons, shantungs, etc.) ; déchets de soie, café, caoutchouc.

Conseil. — MM. Alfred Boulant, présid. ; Lucien Delignon, admin.-délégué ; Fernand Chapsal [7], Arsène Chaumier, Léonard Fontaine [8], Paul Simoni, Gaston Thierry-Mieg, René Thion de la Chaume, Carlo Toché, administrateurs.

ANNAM
LA VIE ÉCONOMIQUE
La sériciculture
(*Les Annales coloniales*, 15 janvier 1926)

Le rapport établi par le résident supérieur sur l'agriculture en Annam, pendant le premier semestre 1925 donne les renseignements suivants sur la sériciculture :

La campagne sericicole, commencée en février et mars, a été favorisée par la température et la plupart des éducations de vers à soie ont réussi. Les divers ateliers de grainage provinciaux ont distribué 1.514.000 pontes, soit 121.000 de plus que pendant le premier semestre de 1924.

Ces établissements vont être supprimés dans le troisième secteur agricole et remplacés par l'atelier central de Binh-Dinh, conformément à un contrat passé avec la maison Delignon. Ils seront également supprimés dans le premier secteur dès que l'établissement central de Vinh sera prêt.

Le prix moyen des cocons a été de 85 cents le kilo dans le Nord, 70 cents dans le Centre et le Sud et celui de la soie grège de 14 piastres.

La Société financière française et coloniale
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 26 février 1926)

Participations

Quant à la Société des Établissements Delignon, elle a obtenu des résultats intéressants qui lui permettent de maintenir son dividende, en dépit de l'augmentation de son capital passé de 1.200.000 à 2 millions 400.000 fr.

Le groupe Octave Homberg à l'exposition du Caoutchouc
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 mai 1927)

[…] Les soieries exposées par la Société des Établissements Delignon (elle produit par an, dans ses quatre usines, 25.000 kg. de soie grège et 300.000 mètres de tissus), représentent excellemment les produits achevés de cette célèbre maison. […]

---

[7] Fernand Chapsal (1862-1939) : sénateur de la Charente-Inférieure (1921-1939). Administrateur des Distilleries de l'Indochine. Voir *Qui êtes-vous ?*

[8] Léonard Fontaine : des Distilleries de l'Indochine.

SOCIÉTÉ FINANCIERE FRANÇAISE ET COLONIALE
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mars 1927)

……

La Société anonyme des Établissements L. Delignon a continué a obtenir, en 1926, des résultats satisfaisants.

Les ventes, qui avaient atteint pendant le premier semestre des chiffres record, ont naturellement fléchi pendant les derniers mois, mais le chiffre total reste très notablement supérieur à celui du précédent exercice.

Par ailleurs, la Société, poursuivant l'œuvre très intéressante qu'elle a entreprise d'accord avec le Protectorat d'Annam pour améliorer les cocons indigènes, a distribué plus de 3 millions de pontes sélectionnées qui ont été accueillies avec empressement par les éleveurs annamites de vers à soie : la richesse soyeuse des cotons en résultant marque déjà un progrès très appréciable. Il convient de signaler particulièrement au passage cette heureuse collaboration de l'initiative privée et de l'administration pour le plus grand bien de la population indigène et de la colonie.

Au Conseil d'État
LES SOIES DU CAMBODGE
(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1927)

Le Conseil d'État a annulé la requête que la Société des Établissements L. Delignon (filature, moulinage de la soie à Phu-Phong, province de Binh-Dinh, Annam), avait introduite aux fins d'annulation d'un arrêté du gouverneur général de l'Indochine, en date du 11 mai 1922, relatif à l'allocation de primes à l'exportation de soies grèges en provenance du Cambodge.

Dans l'exposé de son pourvoi, la Société requérante faisait remarquer que le Gouverneur général, au lieu de prendre une mesure générale applicable à toute l'Union Indochinoise, avait accordé spécialement une prime à l'exportation aux usines de soie du Cambodge en vue de favoriser la Société générale des soies de France et de l'Indochine* au détriment de ses concurrentes. […]

Société française financière et coloniale
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 juin 1927)

[…] La Société anonyme des Établissements L. Delignon* pour l'amélioration des cocons de vers à soie a continué à obtenir, en 1926, des résultats très satisfaisants. […]

NÉCROLOGIE
M. André Fontaine
(*Les Annales coloniales*, 1er mars 1928)

Nous apprenons avec un très vif regret la mort subite à Paris de M. André Fontaine, administrateur-directeur de la Société française des Distilleries de l'Indochine [et administrateur des Établissements L. Delignon], décédé avant-hier à son domicile, à l'âge de 37 ans.

Élection à la chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam
Liste des électeurs français pour l'année 1928
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1er septembre 1928)

1re partie : électeurs commerçants et industriels
65 Flachet, Alphonse Dir. de l'usine Delignon, Quinhon
150 Sallet, Jules employé aux Éts. Delignon Quinhon

Nouvelles de l'Annam
L'industrie de la soie
(*L'Écho annamite*, 1er mai 1929)
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1929)

Huê, le 1er mai 1929. — Le résident supérieur en Annam Jabouille, accompagné du résident du Quang-Nam, Colombon, s'est rendu au poste d'An-diên, pour inaugurer, à Giao Thuy, les filatures de soie créées par l'industriel Delignon. À l'issue de sa visite des filatures, le résident supérieur a procédé à la remise de diverses décorations à ceux des Européens et indigènes ayant contribué à la création et à la prospérité de l'industrie.

SFFC
Assemblée générale du 9 avril 1929
Résumé d'une étude de F. Modau dans *l'Économiste européen*
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 août 1929)

[…] La « Société anonyme des Établissements L. Delignon », pour les tissus de soierie, a mis en service ses nouveaux établissements industriels d'Annam et elle a réalisé, en 1928, une production satisfaisante. […]

L'industrie française de la soie au Binh-Dinh
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 16 février 1930)

Les usines de Phuphong emploient la main-d'œuvre masculine pour le tissage et féminine pour la filature et l'ouvraison de la soie. Cette main-d'œuvre est recrutée sur place.

La Société des Établissements L. Delignon est une des plus intéressantes manifestations de la colonisation française en Indochine.

Fondée en janvier 1911, au capital de 1.775.000 fr., cette société a pris la suite, en Annam, des entreprises industrielles et agricoles de M. L. Delignon, qui en est devenu l'administrateur délégué. Le capital a été successivement porté à 2.200.000 francs en 1914 et à 6.000.000 en 1925.

À Phuphong (province de Binh-Dinh), dans deux usines outillées de la façon la plus moderne, et qui sont le premier établissement de ce genre créé dans une colonie française, les trois industries de la filature, du moulinage et du tissage de la soie, habituellement séparées, sont réunies. La soie entre à Phuphong sous la forme de cocons, fournis par des comptoirs d'achats répartis dans les différents centres sericicoles

d'Annam. Elle en sort, manufacturée en crêpes divers, crêpes de Chine, crêpes satins, crêpes Georgette, toiles de soie, chantung, etc. expédiés à Paris, au siège social, qui en assure la vente. Celle-ci s'adresse exclusivement aux maisons de gros de France et de l'étranger.

Indépendamment de ces usines, la société a créé des filatures à vapeur à Bông-Son (prov. de Binh-Dinh) et à Giao-Thuy (Quang-Nam).

Les quatre usines comprennent : 250 bassines fileuses (dont 200 à 6 bouts et 50 à 4 bouts), 1.000 travelles de dévidage, 3.000 fuseaux de moulinage, 100 métiers mécaniques en grande largeur, avec toutes les machines accessoires. La production peut atteindre 25.000 kg de soie grège et 300.000 mètres de tissus de soie.

La société a conclu avec le Protectorat de l'Annam un contrat aux termes duquel, à partir de 1925 et pendant dix ans, elle est chargée, sous le contrôle de l'Administration, du service du grainage et des magnaneries de toute la partie de l'Annam sise au sud de Hué. Une grande station centrale de grainage a été édifiée à Binh-Dinh, de compte à demi avec le Protectorat.

La société s'efforce ainsi d'intensifier et de perfectionner l'élevage du ver à soie. En provoquant une production coconnière de plus en plus importante et de qualité progressivement améliorée, elle assure la bonne marche de ses usines et. en permet le développement.

Indépendamment de ses établissements industriels, la société exploite, dans les provinces de Kontum et de Binh-Dinh, trois concessions, à titre définitif, de 500 hectares chacune : le Dak-Joppau (café et caoutchouc), la Rivière-Verte (caoutchouc) et Dong-Xim (mûrier).

Par suite des dégâts causés en 1918 par les Moïs, au Dak-Joppau, les plantations ne comportent plus que 40.000 hévéas dont 20.000 en saignée ; mais la Société envisage une large extension, surtout à la Rivière-Verte, où les conditions sont particulièrement favorables.

Les troupeaux (bovidés et ovidés) comptent plus de 1.000 têtes.

Entretenant avec les autorités et la population indigène les relations les plus cordiales, ayant une connaissance approfondie du pays, aidée dans sa tâche par des collaborateurs compétents et dévoués, s'étant assuré une clientèle de premier ordre, la Société des Établissements L. Delignon peut envisager l'avenir avec une entière confiance.

L'œuvre déjà réalisée ou en cours d'exécution ne représente qu'une étape. L'Annam, particulièrement au point de vue séricicole, offre de vastes possibilités, et la Société saura, sans nul doute, mettre en valeur ce magnifique champ d'action.

L'Avenir du Tonkin.

PROTECTORAT DE L'ANNAM
Conseil des intérêts français, économiques et financiers de l'Annam
Année 1930
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 19 avril 1930)

Liste des électeurs de la Section de Quinhon

6 Baverez Roger, Marie Ingénieur aux Éts Delignon Phuphong
17 Corret, Noël Directeur des Éts Delignon Quinhon
40 Huet, Joseph, Pierre Employé aux Éts Delignon Phuphong
47 Laurent, Adolphe Gérant des Éts et concession Delignon Phuphong
66 Prouzet, Maurice Employé aux Éts. Delignon Binhdinh
79 Viallet, Louis Employé aux Éts Delignon Phuphong

[Visite officielle]
(*L'Écho annamite*, 16 décembre 1930)

Huê, 13 décembre. — Au cours de son voyage de Kontum à Hué, le gouverneur général par intérim Robin s'est arrêté à Phuphong, où il a visité l'importante usine de filature et de tissage mécanique de soie créée par M. Delignon

---

AEC 1931/1017 [9] :
Conseil. — MM. Lucien Delignon, prés. et admin.-dél. ; Fernand Chapsal, Paul Simoni [10], René Thion de la Chaume [11], Carlo Toché [12].

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 janvier 1931)
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 février et 20 avril 1931)

Les fiançailles de Mlle Cazeau avec M. Huet. — Nous avons le plaisir d'annoncer les fiançailles de mademoiselle Marguerite Cazeau, la gracieuse fille du sympathique sous-agent de la Cie des Chargeurs réunis*, à Saïgon, avec M. J. Huet [13], directeur du tissage des Établissements Delignon, à Phu-Phong, en Annam.
Le mariage sera célébré le 10 février prochain dans la plus stricte intimité.
Nous adressons aux futurs époux avec nos félicitations, nos sincères vœux de bonheur.

ÉTABLISSEMENTS L. DELIGNON
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juillet 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 11 juillet sous la présidence de M. Delignon, a approuvé les comptes de l'exercice 1930, se soldant par un déficit de 3.421.377 fr. 73 qui porte la perte totale à 3.477.300 fr. 03.
Ces résultats, dit le conseil dans son rapport, tiennent essentiellement à la crise intense, sans précédent, subie par la filature et le tissage de la soie ; effondrement des cours, mévente ou réalisation à des conditions trop souvent désavantageuses. défaillances de la part de la clientèle.

---

[9] Archives Serge Volper.
[10] Paul Simoni (1863-1931) : ancien résident supérieur au Tonkin reconverti dans les affaires.
[11] René Thion de la Chaume (1877-1940) : inspecteur des finances, chef adjoint du cabinet de Joseph Caillaux au ministère des finances, il entre en 1909 à la Banque de l'Indochine comme secrétaire général et en devient président en mai 1932. Voir encadré.
[12] Carlo ou Charles Toché (1886-1968) : fils de Charles Toché, artiste peintre, et de Marie Trastour. Marié à Alice Collette, fille d'Henri Collette, ingénieur des poudres. Polytechnicien. Capitaine du génie, proche du général Ferrié, pionnier des télécommunications. Directeur (1923), puis administrateur (1932) de la SFFC. Son représentant dans diverses affaires. Démissionnaire en 1934. Administrateur d'entreprises d'électricité et de tramways. Officier de la Légion d'honneur. Voir encadré.
[13] *Joseph* Pierre Huet (Condé-sur-Noireau, 26 août 1902-Toulon, 10 mars 1978). Dont : Bernard Yves Marie (Quinhon, 14 janvier 1932-Paris XIIIe, 9 sept. 2001) et Daniel Louis Marie (Saïgon, 27 janvier 1939-Toulon, 12 juin 2022). En outre administrateur de la Blanchisserie d'Extrême-Orient, à Thuy-Khuê, près Hanoï.

Les filatures, le tissage, les plantations et les produits divers n'ont donné qu'un bénéfice brut de 558.097 fr. 08. contre 1.413.299 fr. 42 en 1929.

Au débit du compte de profits et pertes, la perte au change représente 315.414 fr. 98 ; par suite de la stabilisation de la piastre, ce risque ne se présentera plus. La baisse énorme des cours de la soie a entraîné sur les stocks inventoriés au 31 décembre 1929 une perte de 1.802.243 fr. 93. Le poste de créances douteuses a été doté de 259.085 fr. 30 par suite de la défaillance de certains clients

L'assemblée a renouvelé les pouvoirs de MM. Fernand Chapsal, René Thion de la Chaume et Charles Toché, administrateurs sortants.

Les actionnaires se sont ensuite réunis en assemblée extraordinaire en vue de prendre les mesures nécessitées par la situation. Sur la proposition âu Conseil, ils ont décidé de réduire le capital pour le ramener de 6 à 2 millions de francs, par l'échange de trois actions anciennes contre une action nouvelle.

La diminution de 4 millions serait ainsi répartie : 3.477.300 fr. 03, solde du compte de profits et pertes à fin 1930 ; 95.000 fr. pour moins-value du portefeuille ; 427.699 fr. 97 pour dépréciations de certains stocks.

Le conseil a reçu tous pouvoirs pour porter de nouveau à 6 millions de francs le capital social par l'émission de 40.000 actions de 100 fr. pouvant être libérées, en tout ou en partie, avec des créances sur la société.

Ces diverses opérations, dont la bonne fin est d'ores et déjà assurée, en même temps. qu'elles allégeront dans une proportion importante la charge des intérêts, contribueront grandement à assainir la situation et la société sera à même de reprendre une marche normale dès que les conditions économiques seront devenues plus favorables.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DELIGNON
(*Le Journal des débats*, 17 juillet 1931)

L'assemblée du 11 juillet a approuvé les comptes de 1930 se soldant par une nouvelle perte de 3.423.784 fr., contre 55.922 fr., portant le déficit total a 3.470.707 francs. Ces résultats tiennent essentiellement à la crise subie par la filature et le tissage de la soie. Depuis le début de 1931, le marasme s'est encore accentué.

L'assemblée extraordinaire du même jour a voté la réduction du capital de 6 à 2 millions, par l'échange de 3 actions contre 1 action nouvelle et autorisé le conseil à le reporter à 6 millions, par l'émission de 40.000 actions nouvelles de 100 francs pouvant être libérées en tout ou en partie, avec des créances sur la société.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 août 1932)

Les Établissements Delignon ont perdu 1.911.105 fr. en 1931 par suite de la chute des cours de la soie naturelle. La société continue de distribuer aux indigènes des pontes sélectionnées et de mettre au point des tissus nouveaux. Nous espérons bien ne pas voir disparaître cette société qui a assumé en Annam une tâche aussi intéressante et aussi importante pour l'avenir de l'industrie de la soie en Indochine.

(*Les Archives commerciales de la France*, 28 novembre 1932)

PARIS. — Modification. — Soc. des Établissements L. DELIGNON, 6, av. de l'Opéra. — Capital réduit de 6.000.000 francs à 2.000.000 fr. — *Affiches Parisiennes*.

SUD-ANNAM
Le voyage de S.M. Bao-Dai
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 janvier 1933)

……
À Phu-Phong, la population était accourue en foule, le centre était pavoisé ; des arcs de triomphe dressés. M. Prouzet, directeur du tissage, a reçu Sa Majesté et M. Châtel à l'entrée de l'usine et les a conduits dans la visite minutieuse de ses ateliers où le matériel très moderne, sous la conduite d'une main-d'œuvre exclusivement annamite, a retenu l'attention de l'Empereur. Sa Majesté a conféré des décorations à M. Prouzet et à de vieux employés indigènes.
……

À propos de Thanh-Thaï
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1933)

M. L. Delignon, qui est un des plus anciens colons de l'Annam, nous a adressé la très intéressante communication suivante dont nous le remercions vivement en espérant que d'autres voudront bien l'imiter et nous aider à mettre au point cet important problème d'histoire :

Dès les débuts de son règne, Thanh-Thaï commit les fantaisies sadiques et cruelles que l'on nie aujourd'hui. Celles-ci étaient connues de tous. En 1898, hôte à Hué de Monsieur le résident supérieur [Léon] Boulloche, j'ai entendu, à plusieurs reprises, celui-ci déplorer les excès du jeune souverain et dire la nécessité où il se trouvait de lui présenter de sévères remontrances. La Cour n'était pas indulgente pour ces excentricités et, sans nul doute, en des temps plus anciens, Than-Thaï n'aurait pas exercé longtemps le pouvoir.

Chercher à réhabiliter ce triste détraqué, qui ne cachait pas, au surplus, ses sentiments anti-français, c'est vraiment sacrifier un peu trop audacieusement à la mode actuelle des réhabilitations. C'est aussi porter contre le Protectorat une accusation grave. S'il est un reproche que l'on puisse adresser à l'administration française, c'est d'avoir tant tardé à mettre un terme à la « laide aventure » d'un tel monarque.

Il semble, d'ailleurs, que l'article de l' « Avenir du Tonkin » soit plutôt dirigé contre M. Levêque, ancien résident supérieur de France en Annam, qu'écrit en faveur de Than-Thaï ; mais, cela, c'est une autre histoire...

L. DELIGNON.

Le voyage du roi Bao-Dai dans le Sud-Annam
par H. C. [Henri Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 mars 1933)

[…] Par une route partiellement inondée, le cortège gagna Phu-Phong pour y visiter les usines Delignon.

Celles-ci font vivre toute une région. Des quantités de familles ne subsistent que grâce au travail que l'usine leur procure.

La production est fort importante, et la maison comporte un magasin de ventes à Paris, avenue de l'Opéra.

Le monarque parcourut les vastes ateliers sous la direction de M. Prouzet et des adjoints de ce dernier, MM. Houet [Huet] et Mourot. Il témoigna sa vive satisfaction à M. Prouzet en lui remettant, au milieu des ouvriers, une croix du Dragon d'Annam. […]

NÉCROLOGIE
Mme Victor Delignon Buffon
(*Le Temps*, 18 avril 1934)

On nous prie d'annoncer la mort de Mme Victor Delignon Buffon, décédée en son domicile, 76, avenue du Bac, à La Varenne-Saint-Hilaire (Seine), le 10 avril, dans sa 83e année.

De la part de M. et Mme Lucien Delignon Buffon, Mme Pierre Duband, ses enfants, et de Mme Émile Catelain, sa sœur.

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 13 avril dans la plus stricte intimité.

ANNAM

HUÉ
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juillet 1934)

Taxe générale intérieure. — Voici la liste nominative prévue à l'article 14 de l'arrêté du Gouverneur général du 18 mai 1928 sur la taxe générale intérieure :

……

Binh-dinh : …M. Prouzet, directeur des établissements Delignon à Phu-phong.

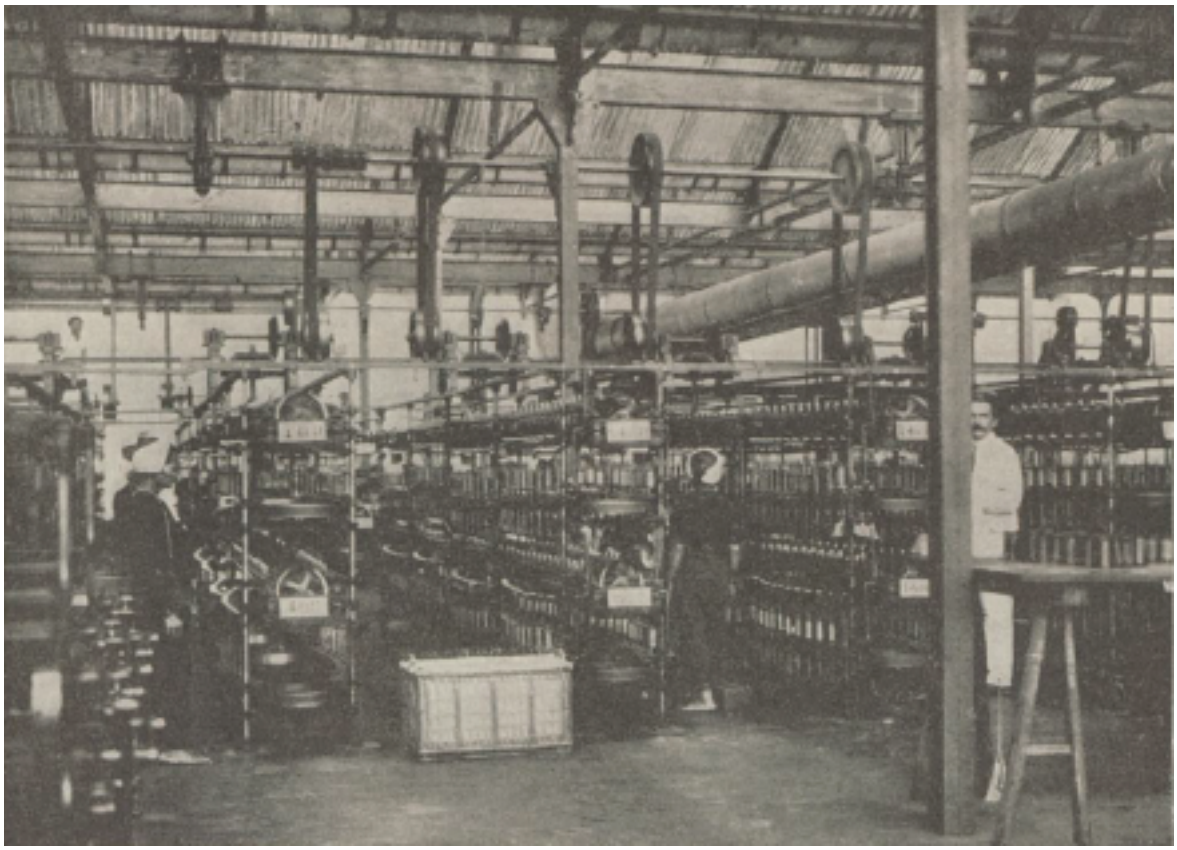

Le moulinage de la soie dans un atelier à Qui-nhon
(*Bulletin de l'Agence économique de l'Indochine*, août 1934, p. 300)

Société financière française et coloniale
Assemblée générale ordinaire du 18 septembre 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 octobre 1935).

[…] Les Établissements Delignon ont procédé à une réorganisation industrielle en vue d'adapter leurs fabrications aux besoins de la clientèle locale. Ils ont trouvé de ce côté des débouchés très importants qui ont remis l'exploitation en pleine activité. […]

Médailles d'honneur en argent aux ouvriers ou employés
(*Journal officiel de la République française*, 16 janvier 1936, p. 705)

Mme Bong (Bui-Thi), ouvrière à la société des établissements L. Delignon, à Phu-Phong (Annam).

Mme Cuoc (Nguyên-Thi), ouvrière à la société des établissements L. Delignon, à Phu-Phong (Annam).

Mme Cuoc (Tran-Thi), ouvrière à la société des établissements L. Delignon, à Phu-Phong (Annam).

Mme Dao (Nguyen-Thi) ouvrière à la société des établissements L. Delignon, à Phu-Phong (Annam).

M. Gan (Nguyên), ouvrier à la société des établissements L. Delignon, à Phu-Phong (Annam).
Mme Lung Nguyen-Thi ouvrière à la société des établissements L. Delignon, à Phu-Phong (Annam).
Mme Qua Dang Thi, ouvrière à la société des établissements L. Delignon, à Phu-Phong (Annam).
M. Tinh Ha Van, ouvrier à la société des établissements L. Delignon, à Phu-Phong (Annam)
M. Tri (Pham), surveillant à la société des établissements L. Delignon, à Phu-Phong (Annam).
Mme Y (Truong-Thi), ouvrière à la société des établissements L. Delignon, à Phu-Phong (Annam).

Parlementaires et financiers
par Roger Mennevée
(*Les Documents politiques*, février 1936)

CHAPSAL, Fernand [voir sa notice, complétée par nos soins, sur le Qui êtes-vous ? 1924-Indochine]
Sénateur de la Charente-Inférieure
Adresse : 17, rue Cortambert, à Paris (XVIe).
Administrateur : Société des Établissements Delignon (1926)

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNAM
Année 1936
Liste des électeurs (1.201)
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 15 février 1936)

10° — Circonscription électorale de Quinhon — Songcau
Section de Quinhon
48 Huet, Joseph Empl. Éts Delignon Phuphong
68 Mourot Paul Employé Éts. Delignon Phuphong
80 Portier Paul Louis Dir. Éts Delignon Quinhon

Lucien Delignon,
L'Artisanat indochinois (novembre 1936)

NOUVEAU CHEF, NOUVELLE MONNAIE, NOUVELLE ORIENTATION
L'INDOCHINE SERA-T-ELLE PROSPÈRE EN 1937 ?
(*Le Monde colonial illustré*, novembre 1936, p. 123 a)

Telle est la question que « Le Monde colonial illustré » a posé à quelques personnalités des milieux économiques, industriels et commerciaux de l'Indochine. Voici quatre réponses :

L'INDUSTRIEL

L'INDOCHINE sera-t-elle prospère en 1937 ?

Un colonial est optimiste par nature, mais, à cette question, un timoré même répondra par l'affirmative s'il a quelque connaissance des faits.

L'Indochine est sortie de la crise. Grâce à la sage gestion de M. le gouverneur général Robin et de ses collaborateurs, les finances sont en équilibre. La dévaluation de la piastre, en abaissant les prix de revient et en allégeant les dettes, ne peut qu'aider au développement des exportations.

Maintenant que la situation budgétaire est réglée, il faut donner enfin aux questions économiques la place qui leur revient dans un pays remarquablement doué en richesses naturelles et en main-d'oeuvre.

Quel que soit l'effort déjà accompli dans ce sens, on est bien obligé de reconnaître qu'il représente peu de chose eu égard aux possibilités et au temps écoulé. Quarante années ont été nécessaires pour joindre Hanoï à Saïgon par voie ferrée, et c'est là un exemple typique.

Toutes les cultures nouvelles, toutes les industries modernes, toutes les recherches minières ont été le fait de l'initiative privée qui, sans documentation suffisante, a livré un dur combat.

Les services agricoles, forestiers, miniers, qui devraient, pour exercer une action féconde, disposer de ressources importantes, sont ridiculement dotés : économie déplorable, infiniment coûteuse.

Sans personnel suffisant, sans argent, ces services sont encore trop souvent détournés de leur véritable tâche. En Annam, le forestier est un agent du fisc qu'il ne faut pas rencontrer si l'on transporte sans acquit du bois à brûler. L'inspecteur d'agriculture rédige des rapports et envoie maints questionnaires aux fonctionnaires indigènes qui y répondent avec une fantaisie désabusée.

Est-ce trop demander que de désirer des laboratoires bien outillés, des stations d'essais créées dans des lieux convenablement choisis, des forêts réservées et des reboisements entrepris dans les régions ravagées par les feux de brousse, des reconnaissances géologiques et minières sur le terrain ?

Je ne critique pas, je constate. L'Administration française a fait de son mieux avec les maigres crédits dont elle disposait. Mais nous entrons dans une ère nouvelle. L'Extrême-Orient tout entier s'outille économiquement. Il faut suivre le mouvement, envisager et traiter le problème dans toute son ampleur.

Avec ses mines de charbon et de fer, sa houille blanche, les ressources multiples de son sol et de son sous-sol, sa population intelligente et nombreuse, l'Indochine doit devenir non seulement un grand pays agricole, mais un grand pays industriel.

Nous faisons confiance à M. le gouverneur général Brévié pour engager l'Indochine dans cette voie et la mener vers ses destinées.

L. DELIGNON.

LE TISSAGE EN INDOCHINE
DE L'ARTISANAT INDIGÈNE
À LA TECHNIQUE MODERNE

(*Le Monde colonial illustré*, novembre 1936, p. 126 a)

M. Delignon n'est pas seulement un des Français qui connaissent le mieux le petit artisan annamite. Il est lui-même un des meilleurs artisans de la collaboration franco-annamite mise en évidence dans son usine de tissage dont le succès montre avec quelle intelligence l'indigène s'adapte à la technique occidentale en gardant son génie propre.

LE voyageur qui, de Quinhon, se rend au Kontum par la route coloniale n° 19, est surpris de trouver au kilomètre 41, au confluent du song Binh-Dinh et du song Da-Hang, un important centre industriel.

En 1902, il n'y avait là qu'un petit marche, et une pagode entourés de rizières et de tombeaux.

Aujourd'hui, des ateliers mécaniques de moulinage, de tissage et de teinture de la soie, équipés de la façon la plus moderne, emploient huit cents ouvriers et ouvrières et assurent du travail à un nombre équivalent d'artisans

Autour des usines, sous les arbres, les maisons des agents européens sont heureusement réparties. L'ensemble donne une impression d'activité, d'ordre et de concorde. Aussi bien, Phu-Phong ignore-t-il les grèves. De nombreuses médailles du travail prouvent la fidélité du personnel et une société de secours mutuel témoigne de la compréhension de celui-ci pour les œuvres sociales.

Auprès des usines, une agglomération indigène s'est formée qui se développe chaque jour. Bureau de poste et télégraphe, école, dispensaire ont été successivement créés avec le concours ou sur l'initiative de la Société anonyme des Établissements L. Delignon.

Cette société, dont le siège social est à Paris, 18, avenue de l'Opéra, est la plus ancienne industrie de ce genre établie en Indochine. Sa gamme de fabrication est des plus étendue grâce à la perfection de son outillage, aux qualités professionnelles de sa direction technique et de sa main-d'œuvre.

Satins annamites armurés et façonnés, tissus de haute nouveauté pour le voyage, la plage et les sports, tissus pour le costume d'homme, écharpes de tous genres, etc., en décrué ou teints en couleurs solides, sont de plus en plus appréciés par les clientèles indochinoise, métropolitaine et étrangère.

Avant la crise économique, la société exploitait en Annam des filatures de soie qui consommaient annuellement 250.000 kilogrammes de cocons indigènes. Il faut souhaiter que les circonstances permettent un jour une reprise de ces filatures et que la société puisse ainsi alimenter une partie de sa fabrication en soies grèges filées sur place. Il en résulterait une nouvelle source de profits pour le pays.

La filature mécanique de la soie ne peut malheureusement pas vivre sans appui officiel, que ce soit en France, en Italie, au Japon ou en Indochine. Il y a là un problème qui requiert toute l'attention des Pouvoirs publics.

On voit à Phu-Phong, dans le bureau de la Direction, un plateau incrusté de nacre qui porte, en caractères chinois, cette inscription : « Nos rapports sont intimes comme ceux de la navette et du métier à tisser. » Cet objet, offert par les autorités des cantons de Phu-Phong et de Vinh-Thuan, témoigne de la confiance cordiale qui anime les rapports de la Société avec les populations indigènes

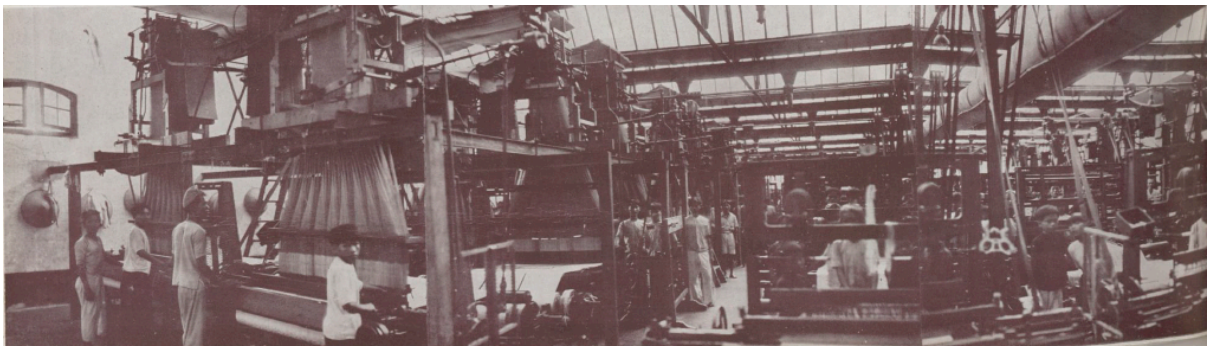

Le contraste entre le vieil artisanat indigène et la technique moderne. En haut : calandrage des tissus dans un atelier d'artisan. En dessous : un atelier de tissage à l'usine de Phu-Phong (So. des Éts L. Delignon).

PAUL BERNARD

NOUVEAUX ASPECTS
DU PROBLÈME ÉCONOMIQUE
INDOCHINOIS

Fernand Sorlot, Paris, 1937
ici

Quelques exemples de collaboration franco-annamite sur le plan industriel

[148] Le tissage de soie [Delignon] est installé dans le Centre-Annam, dans une région particulièrement populeuse et où par suite le chômage sévit à l'état endémique. Le chef de cette entreprise, un des pionniers de la colonisation française en Indochine, a toujours été passionné par les questions d'artisanat indigène et il estime que, loin de s'opposer à l'industrie, cette forme d'activité peut parfaitement vivre en symbiose, sinon

s'intégrer avec elle. Une notable part de la production qu'il écoule avec le plus grand succès sur le marché français provient, en effet, d'une fabrication effectuée à façon à domicile par des indigènes sur des métiers à main. Il leur procure ces métiers avec de très grandes facilités de paiement et il leur fournit aussi des avances en nature : cocons, etc.

Ces tissus spéciaux, qui exigent énormément de main-d'œuvre, ne sauraient, en effet, être fabriqués à [149] des prix acceptables sur les métiers automatiques européens. L'industrie européenne devient donc le noyau et le centre de répartition d'un vaste artisanat et cet ensemble prend l'aspect — qui frappe l'observateur le moins attentif — d'une véritable exploitation familiale.

Voilà la voie tracée par quelques précurseurs ; souhaitons que l'Administration comprenne ces leçons et encourage ces initiatives isolées.

AEC 1937/1017 — Société anon. des Établissements L. Delignon,
18, avenue de l'Opéra, PARIS (1er).
Tél. : Opéra 66-68. — r : Eldelignon-Paris. — © : A. Z. 3e édit. — R.C. Seine 100.378.

Capital. — Société anon., fondée le 14 janv. 1911, 2 millions de fr. en 20.000 actions de 100 fr. (Une assemblée générale tenue le 26 février 1937 a décidé la réduction du capital de 2 à 1 million puis son augmentation à 3.500.000 fr. La création de 5.000 parts bénéficiaires a en outre été décidé).

Objet. — Filature, moulinage et tissage mécanique de soie. Usines à vapeur à Phu-Phong, Bongson et Giao-Thuy (Annam).

Exp. — Tissus de soie exotiques, haute nouveauté.

Conseil. — MM. Lucien Delignon, présid. et admin.-délégué ; Paul Bernard, Maurice Collot [14], Noël Corret, Carlo Toché.

COUP D'ACCORDÉON

(*Les Archives commerciales de la France*, 19 mai 1937)

PARIS. — Modification. — Société des établissements L. Delignon, 18, av. de l'Opéra. — Capital ramené de 3.500.000 fr. à 1.000.000 de fr. et reporté à 3.500.000 fr. — *Petites Affiches*.

---

[14] Maurice Collo : ancien administrateur de l'Agence collective de représentations industrielles et commerciales (ACRIC) ?

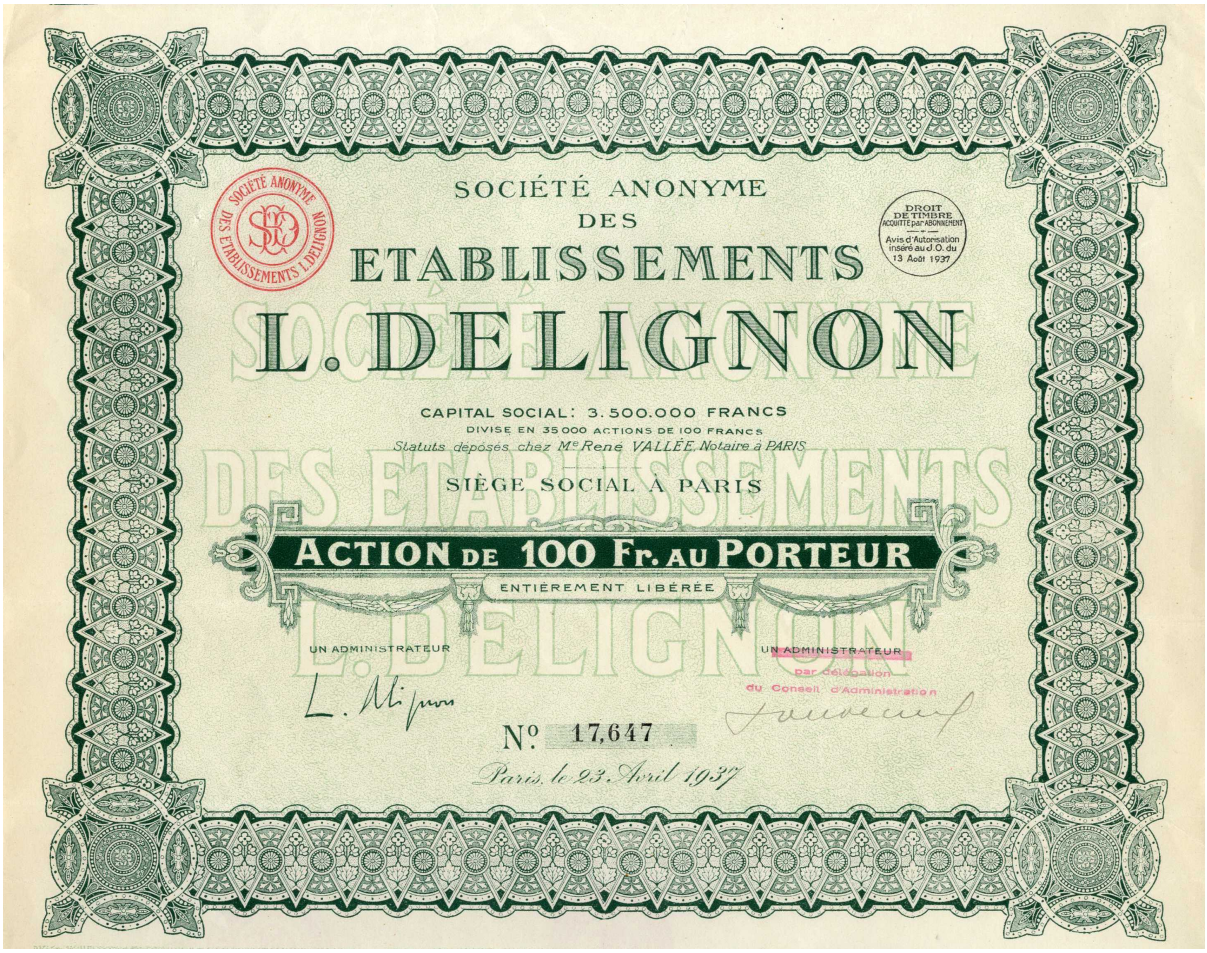

Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
ÉTABLISSEMENTS
L. DELIGNON

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 13 août 1937

Capital social : 3.500.000 fr.
divisé en 35.000 actions de 100 fr. chacune
Statuts déposés en l'étude de Me René Vallée, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE 100 fr. AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur : L. Delignon
Par délégation du conseil d'administration : ?
Paris, le 23 avril 1937

LA TOURNÉE DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL BRÉVIÉ

Communiqué du gouvernement
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 juin 1937)

……
Dans l'après-midi, le gouverneur général visita avec un grand intérêt l'usine de soieries Delignon, à Phu-Phong, et le barrage de Thu-Thiên.

DISTINCTIONS HONORIFIQUE
PROMOTION DU 14 JUILLET
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 août 1937)

Chevaliers du Dragon d'Annam
Huet, Établissements Delignon, Phu-Phong.

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 29 septembre 1937
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 30 octobre 1937)

[…] Société anonyme des Établissements L. Delignon. — La société s'est assuré de nouveaux et importants débouchés auprès de la clientèle annamite et métropolitaine.

Les bénéfices bruts d'exploitation se sont élevés à 1.745.314 fr. 76 contre 734.050 fr. 76 en 1935.

Après paiement des frais généraux et des charges financières, le compte de profit et pertes se solde par un bénéfice de 238.908 fr. 73 contre 32.382 francs 55 en 1935.

Durant les premiers mois de 1937, l'activité industrielle et commerciale de la société s'est à nouveau développée et ses ateliers de tissage travaillent à plein.

Par ailleurs, une réorganisation financière a été réalisée avec le concours de notre Société durant le premier trimestre de cette année, ce qui a permis de rembourser la majeure partie du passif, de consolider le reste et de donner à la Société des ressources de trésorerie nécessaire pour étendre ses fabrications.

La Société financière française et coloniale a pris à cette occasion une participation importante dans cette affaire. […]

Liste définitive des électeurs de la chambre consultative mixte de commerce et d'agriculture de Tourane
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 18 novembre 1937)

1re partie : électeurs commerçants et industriels
99 Huet Joseph Pierre Employé des Éts Delignon Phu-phong (Binhdinh)
132 Mourot Ivan Paul Employé des Éts Delignon Phu-phong (Binh-dinh)

2e partie. — Agriculture
69 Portier Paul Louis Agriculteur [Delignon ?] Quinhon
72 Prouzet Maurice Agriculteur. Directeur des Éts Delignon Phu-phong (Binhdinh)

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 27 septembre 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 octobre 1938)

[…] Société anonyme des Établissements L. Delignon. — Les ventes de soieries ont augmenté dans une proportion appréciable.

Malgré les nouvelles charges sociales qui sont venues grever ses prix de revient, la Société des Établissements L. Delignon a réalisé, en 1937, des bénéfices qui se sont élevés, avant amortissements, à.1.098.348 francs contre 471.567 francs pour l'exercice précédent. Ils ont permis d'affecter aux amortissements des sommes supérieures à la normale et de continuer ainsi l'œuvre de réorganisation financière accomplie l'an dernier. Les actionnaires recevront le dividende statutaire de 6 %

En vue d'accroître la capacité de production dans le cadre de la nouvelle réglementation du travail, le tissage de Phu-Phemg travaille à double équipe depuis le 1er décembre 1937. Les livraisons du premier semestre de 1938 marquent un nouveau progrès par rapport à la période correspondante de 1937.

On note cependant une recrudescence de la concurrence qui provoque une lutte sévère de prix

Alors que l'industrie de la soierie se développe en Indochine, la sériciculture reste délaissée, de telle sorte que les soies grèges sont en presque totalité achetées à l'étranger.

La société, désireuse de seconder les efforts des pouvoirs publics en faveur de la production locale de la soie, a remis en marche sa filature de Giao Thuy afin de procéder, en accord avec le gouvernement du Protectorat de l'Annam et avec la coopérative de Quang-Nam, à des essais de rendement. […]

ANNAM
HUÈ
Distinctions honorifiques
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 avril 1939)

Sont promus à l'occasion du Têt

Dragon de l'Annam
Commandeur du Dragon de l'Annam

Delignon, industriel à Phu-phong.

Kim-Boi de 2e classe

Mme Prouzet, femme du directeur des Établissements Delignon à Phu-phong.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE
PROTECTORAT DE L'ANNAM
Conseil français des intérêts économiques et financiers de l'Annam
Année 1940
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 3 avril 1940)[563]

42 Huet Joseph Directeur Éts Delignon Phu-Phong (Binh-Dinh)
65 Mourot Ivan Paul Employé Éts Delignon En congé
76 Prouzet Maurice Directeur Éts Delignon Phu-Phong Binh-Dinh

---

Assistance franco-indochinoise aux victimes de la guerre
Comité local
5e liste de souscriptions en faveur du Secours d'Hiver. Versements reçus du 2 janvier 1941 (suite) au 30 janvier
COMITÉ LOCAL
(*L'Écho annamite*, 3 février 1941)

Établissements L. Delignon 100 $ 00

L'INSPECTION DE L'EMPIRE INDOCHINOIS
LE VICE-AMIRAL D'ESCADRE JEAN DECOUX,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE,
À KONTUM ET À QUINHON
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 avril 1941)

Quinhon, 10 avril, — […] Accueilli à la limite de la province par M. Labbey, Résident de France au Binh-Dinh, et par le Tông Dôc, M. Ho-dac-Ung, il s'est arrêté à Phu-Phong, où MM. Prouzet, Directeur Général, Huet, Directeur du Tissage, et Mourot, Chef-Teinturier, lui ont fait visiter les installations de la Société des établissements L. Delignon. Cette importante entreprise de tissage de soieries, installée en Annam depuis 1898, occupe en temps ordinaire près de 2.000 ouvriers et produit environ 600.000 mètres de tissus divers sur 132 métiers. Elle possède dans le village une infirmerie et y participe à tout ce qui peut améliorer les conditions de vie des habitants.

UN GRAND INDUSTRIEL
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 11 octobre 1942)

C'est avec un regret unanime qu'aura été appris le décès de M. Lucien Delignon, survenu en France le 15 septembre. Car avec lui disparaît une des personnalités les plus marquantes de l'économie indochinoise. Né à Médéa (Algérie), le 3 janvier 1874, il vint en Indochine après de solides études juridiques, au terme desquelles il avait conquis le grade de docteur en Droit. En 1903, il fonde à Phu-Phong, province de Binh-Dinh, la première filature mécanique de soie et le premier tissage mécanique de soierie créés dans l'Empire français, et va, dès lors, consacrer tous ses efforts au développement de la sériciculture et des industries soyeuses en Annam. En 1911, il fonde la Société des Établissements L. Delignon, dont il sera le président et l'administrateur délégué.

A la déclaration de guerre, en 1914, il se trouve en France et prendra part aux hostilités jusqu'à l'armistice. Sa belle conduite aux armées lui vaut la Croix de Guerre (2 citations), et la Légion d'honneur le 28 septembre 1918. Il revient après la guerre en Indochine où il reprend la direction de ses usines et s'intéresse en outre à la mise en valeur de l'arrière-pays, où il installe des plantations et des troupeaux sélectionnés. La rosette d'officier de la Légion d'honneur à titre civil viendra le récompenser de ses efforts.

Ses connaissances étendues et son expérience lui vaudront, d'autre part, d'être appelé à siéger dans plusieurs assemblées: membre de Conseil supérieur des colonies de 1921 à 1937 ; il était, à la date de sa mort; conseiller du commerce extérieur de la France et membre du conseil d'administration du Comité de l'Indochine.

Il y a peu de temps, M. le gouverneur général [Decoux] avait honoré la Société Delignon de sa visite.

Rappelons que celle-ci comporte un moulinage et un tissage mécanique, ainsi qu'une teinturerie, occupant plus de 1.200 ouvriers et ouvrières dans les ateliers, et 1 000 ouvrières à domicile. La Société possède également, à Gia Thuy (province de Quang-Nam), une filature mécanique de 102 bassines fileuses à 6 bouts du type le plus moderne.

Disposant ainsi de l'outillage le plus perfectionné, les Établissements L. Delignon fabriquent et teignent les tissus les plus divers, et le succès de leur fabrication va croissant, tant en Indochine qu'en France.

M. Delignon, qui était le plus ancien colon français de l'Annam, contribua durant quarante années, au développement de ce pays, et s'efforça d'y faire aimer et respecter le nom de la France.

Sa perte sera douloureusement ressentie par ses collaborateurs et par tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre. Nous renouvelons nos condoléances attristées à se famille ainsi qu'à la direction et au personnel des Établissements L. Delignon.

De « France Annam », 30 septembre 1942.

ÉTABLISSEMENTS L. DELIGNON
Société anonyme fondée en 1911
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

Objet : filature, moulinage et tissage mécanique de la soie. Usines à vapeur à Phu-phong, Bong-son et Giao-thuy (Annam).

Siège social : Paris, 18, avenue de l'Opéra.

Capital social. : fr. 3.500.000, divisé en 35.000 actions de 100 fr.

À l'origine, 1.775.000 fr. en 17.750 actions de 100 fr.

Porté en 1913 à 2.200.000 fr. par émission de 4.250 actions de 100 fr.

En 1925 à 6.000.000 par émission de 38.000 actions de 100 fr.

Réduit en 1931 à 2.000.000 en 20.000 actions de 100 fr.

Réduit en 1937 à 1.000.000 en 10.000 actions de 100 fr.

Et porté la même année à 3.500.000 fr. par émission au pair de 25.000 actions de 100

Parts bénéficiaires : 5.000 titres créés en 1937.

Conseil d'administration : MM. L[ucien] DELIGNON [† 15/9/1942], président ; P[aul] BERNARD [SFFC], M. COLLOT, J[ean] DALOZ [SFFC], P[ierre] LAURENS [SFFC], D. LÊ-PHAT-AN, administrateurs.

Année sociale : close le 31 décembre.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % à titre de premier dividende aux actionnaires ; sur le solde, 10 % au conseil d'administration, le surplus étant réparti à raison de 50 % aux actions et de 50 aux parts.

Inscription à la cote : V. N. C. [valeur non cotée]

Exercices	Bénéfice	Divid. brut total	divid. brut par act.
	milliers de fr.		fr.
1937	1.098	210	6
1938	905	210	6

LISTES DES ELECTEURS
Protectorat de l'Annam
CHAMBRE MIXTE DE COMMERCE ET D'AGRICULTURE DE TOURANE
Liste des électeurs Français pour l'année 1943
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1er mars 1943)

N° Noms et prénoms Domicile

1re partie : électeurs commerçants et industriels

103 Huet Joseph Empl. Éts Delignon Phuphong Binhdinh
157 Mourot Ivan Empl. Éts Delignon Phuphong Binhdinh
179 Prouzet Maurice Dir. Éts Delignon Phuphong Binhdinh

ÉTABLISSEMENTS L. DELIGNON
(*BALO*, 28 juin 1943)

Société anonyme au capital de 3.500.000 fr.
Siège social : 18, avenue de l'Opéra, Paris.
R. C. : Seine 100378.
……
Conseil d'administration. — Le conseil d'administration est composé comme suit :
M. Pierre Ducharne [15], président, 106, rue de la Faisanderie, Paris ;
M. Paul Bernard, administrateur, 131, avenue Malakoff, Paris ;
M. Jean Daloz, à Saïgon (Indochine) ;
M. Pierre Laurens, 7, avenue Émile-Deschanel, Paris ;
M. Maurice Collot, 31, rue Faidherbe, Saint-Mandé (Seine).

Direction. — M. Paul Papillon, 5, boulevard Jean-Mermoz, à Neuilly (Seine), assure la direction générale de la société.

Service des litres et coupons. — À la Société financière française et coloniale, à Vichy et à Paris.

Objet de la notice. — La présente notice est faite en vue de l'émission et de la souscription à l'augmentation de capital de 2.500.000 fr. décidée par le conseil d'administration dans sa séance du vendredi 18 juin 1943.

Les actions nouvelles porteront jouissance rétroactive à dater du 1er janvier 1943 et auront droit au même dividende que les actions anciennes pour l'exercice 1943.

Pour le président du conseil d'administration;
Un administrateur spécialement délégué,
PAUL BERNARD,
131, avenue Malakoff, Paris.

VARIÉTÉ COLONIALE
LA SÉRICICULTUE EN INDOCHINE
par E. M. MATHEY
(*Le Journal des débats*, 11 septembre 1943)

---

[15] Pierre Ducharne : fils de François Ducharne, fondateur des Soieries Francis Ducharne, participation de la SFFC. Futur administrateur des Soieries Francis Ducharne.

L'Indochine est la seule de nos colonies possédant une industrie de la soie.

Celle-ci, d'ailleurs, y était bien antérieure à notre occupation. Dans ce pays de vieille civilisation, cette industrie existait depuis des millénaires. Les Chinois, puis nous autres ensuite, y perfectionnèrent les métiers ancestraux de l'artisanat indigène.

Puis vint s'établir, en Indochine, aux environs de 1900, un Français, M. L. Delignon, qui non seulement s'intéressa à améliorer les procédés artisanaux indigènes, mais fit venir de la métropole tout un matériel mécanique de filature, de moulinage et de tissage de la soie. Et, en 1903, il créa à Phu-Phong, !a première industrie de la soie, agencée à l'européenne. Puis, agrandissant son entreprise, il créa une autre filature à Giao-Thuy, ainsi qu'une teinturerie.

Après la guerre de 1914-1918, MM. Émery et Tortel, imitant un exemple, qui avait si bien réussi à M. Delignon, créèrent à Nam-Dinh (Tonkin) des filatures, un moulinage et un tissage. En 1920, enfin, se constitua à Nam-Dinh la S.F.A.T.E. (Société franco-annamite de textile et d'exportation), résultat de la fusion de l'affaire Émery et Tortel et de la maison veuve Armandy et Cie, de Lyon.

En 1931, les établissements Delignon et S.F.A.T.E. comprenaient 700 bassines, 1.800 broches à filer et 300 métiers à tisser. Cela donnait une production annuelle de 1.500.000 mètres de tissus pour 150.000 kg de matières premières. Évidemment, c'est peu, comparativement aux 65.000 métiers de Lyon et de Saint-Étienne qui pouvaient tisser 65.000 tonnes de matières premières. Mais les chiffres ci-dessus ajoutés à ceux du produit du travail artisanal indigène, ce n'était pas mal.

Cette industrie coloniale progressa jusqu'en 1929. Elle vendait la majorité de sa fabrication en France. Malheureusement, il y eut, cette année-là, une crise mondiale qui secoua durement la métropole. La clientèle des producteurs coloniaux composée surtout des grossistes de la rue du 4-Septembre, disparut pour ainsi dire totalement. Il fallut donc que l'on s'adressât ailleurs pour trouver des débouchés. Et l'on pensa, naturellement à la population indigène indochinoise.

Mais la capacité d'achat de ces 23 millions d'Indochinois étant très faible, il fallut abandonner la fabrication des belles soieries pour se cantonner dans la fabrication de petits satins façonnés en soie et des articles de rayonne à bon marché.

On continua cependant à fabriquer, mais en petites quantités, des tissus de soie d'un goût très exotique, se différenciant totalement de ce qui se faisait à Lyon, en employant des matières premières, très spéciales et que seules les qualités remarquables de la main-d'œuvre annamite permettaient de réaliser.

Tous ces efforts n'empêchèrent pas les deux établissements susnommés de péricliter jusqu'en 1931, où Delignon et la S.F.A.T.E. durent fermer leurs portes, les prix des cocons indochinois ne correspondant plus avec la baisse de prix des cocons des autres gros producteurs d'Extrême-Orient.

Il faut également signaler que l'Administration, après avoir, au début de l'occupation, encouragé la sériciculture et la filature de la soie en Indochine, ne fit rien pour que le bel effort accompli fût continué.

Nous ne savons — et pour cause — ce qui se passe actuellement, dans ce domaine, là-bas.

Mais il serait indispensable que l'on prît, par la suite, toutes les mesures nécessaires pour reprendre cette industrie de A à Z. Elle serait capable de fournir la plus grande partie des articles vestimentaires nécessaires à la population indigène.

Ce n’est presque uniquement qu'une question de matières premières à résoudre.

Peut-être aussi, également, ne serait-il pas superflu d'envisager, pour l'avenir, l'introduction de la fabrication en grand, en Indochine, de la rayonne.

Toutes les matières premières nécessaires à cette industrie s'y trouvent, en effet, en quantité.

Société financière française et coloniale
Assemblée générale ordinaire du 8 décembre 1944.
Exercice1943
(*Les Assemblées générales*, 1944, p. 447-451)

INDOCHINE

Établissements L. Delignon. — Les ventes en Indochine ont marqué une nouvelle et importante étape de progrès, passant à 21.800.000 fr. contre 12.230.000 fr. en 1942 et 7.500.000 fr. en 1941. En dépit de la réglementation qui a restreint le nombre des qualités fabriquées, la demande est restée très forte et la fabrication n'a été limitée que par l'insuffisance des approvisionnements en rayonne et surtout en soie grège. La production indochinoise de soie demeure extrêmement faible et les prix de revient très élevés ; l'approvisionnement reste sous la dépendance des livraisons japonaises qui s'amenuisent sans cesse.

En France, la Société a continué ses opérations commerciales et de transformation sur les soieries lyonnaises pendant la plus grande partie de l'année. La réglementation en vigueur l'a ensuite obligée à cantonner son activité dans le seul rôle de transformateur ; elle a pris à ce moment une participation importante dans une Société constituée en vue de faire du négoce et dont l'activité est ainsi complémentaire de celle à laquelle elle est maintenant limitée. Le chiffre d'affaires a pu être porté en 1943 à 11.553.000 fr. contre 9.611.000 fr. en 1942 , 6.367.000 fr. en 1941 .et 2.410.000 fr. en 1940, mais les résultats ont diminué, la réglementation ayant abaissé les marges bénéficiaires autorisées.

Les bénéfices de l'exercice 1943 s'élèvent au total à 9 millions 431.829 fr. contre 6.353.672 fr. en 1942, 4.055.411 fr. en 1941 et 1.841.936 fr. en 1940.

Après avoir porté aux amortissements et provisions 8 millions 606.143 fr. contre 5.654.945 fr. en 1942, l'assemblée a décidé de répartir aux actionnaires 9 fr. 18 et aux porteurs de parts 38 fr. 19 par titre, maximum distribuable légalement.

Les disponibilités de la Société sont très larges et permettront, le moment venu, de développer les installations, de renouveler ou moderniser le matériel et de mettre les stocks de matières premières en harmonie avec les besoins des fabrications.

Les résultats de 1944 s'annonçaient dans de bonnes conditions au mois d'août, au moment de la rupture des relations avec l'Indochine.

AEC 1951-1058 — Société anon. des Établissements Delignon
18, avenue de l'Opéra, PARIS (1er)
Capital. — Société anon., 14 janvier 1911, 6 millions de fr.
Ohjet. — Filature, moulinage et tissage mécanique de soie. Usines à vapeur Phu-Phong, Bongson et Giao-Thuy (Centre Viet-Nam).
Exp. — Tissus.
Conseil. — MM. Pierre Laurens, présid. ; [Paul] Papillon, direct. gén., Jean Daloz, Société financière pour la France et les Pays d'outre-mer.

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
(*Le Monde des affaires*, Paris, SEDE, 1952)

Les Établissements L. Delignon, par contre, semblent à peu près complètement détruits : la région de Phu-Phong, où la société avait ses installations principales et son usine de tissage, devint inaccessible, mais un raid militaire permit de constater que sa

filature, qui se trouvait dans la région de Giao-Thuy, avait été complètement détruite. Les Établissements Delignon étaient une des vieilles affaires d'Indochine ; fondés en 1911, ils fabriquaient et exportaient des tissus de soie exotiques réputés. Depuis la guerre, ils ont développé leur activité dans la métropole et ont donné à leur branche import-export une importance considérable.

ÉTABLISSEMENTS L. DELIGNON
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 février 1952)

L'assemblée extraordinaire du 31 janvier a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société

Répondant à un actionnaire, le président M. Laurens a déclaré que l'attribution des dommages de guerre, qui n'ont encore donné lieu à aucune réalisation, permettrait de reconstituer le capital.

Il a ajouté, répondant au même actionnaire. que la question était à l'étude concernant l'échange des parts contre des actions et que le transfert partiel de ces dommages était prévu dans une autre partie de l'Union française.

ÉTABLISSEMENTS L. DELIGNON
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 novembre 1952)

Les Établissements L. Delignon convoqueront prochainement leurs actionnaires en A.G.O. pour leur soumettre les comptes de l'exercice 1951 et les informer de la situation générale de la société, notamment en ce qui concerne l'état d'avancement des dossiers de dommages de guerre. Ces dossiers, qui sont encore entre les mains des experts chargés de chiffrer les dommages subis, devront ensuit être soumis à la Direction Indochinoise des Dommages de Guerre qui a seule qualité pour en arrêter le montant.

Bien que les dommages subis aient été très importants, puisque les installations de la société ont été entièrement détruites. toute estimation faite à ce sujet serait pour le moins prématurée et, par suite, aucune décision n'a pu encore être prise en ce qui concerne le remploi de ces indemnités.

(*L'Économie*, janvier 1953)

Le rapport du conseil d'administration des Établissements L. Delignon, lu à l'assemblée des actionnaires la semaine dernière, nous en fournit un exemple.

Cette vieille entreprise a eu ses installations d'Indochine totalement détruites pendant les hostilités avec le Japon, et depuis. Or, jusqu'à l'année dernière — nous parlons de 1951 — faute de pouvoir faire procéder sur place comme l'exigeaient les règlements à une expertise des actifs détruits, elle n'avait pas encore pu établir des dossiers réguliers de dommages. C'est seulement dans le courant de cette année que l'administration a adopté de nouvelles dispositions grâce auxquelles ces dossiers ont enfin pu être remis aux experts agréés par le M.R.U. chargés d'en chiffrer les divers éléments. La société va donc être prochainement en mesure de déposer dans la fôôôrme une demande d'indemnité et avec un peu de chance, elle pourra recevoir des acomptes et s'atteler enfin à une réorganisation d'autant plus urgente que ses activités de remplacement,

portées sur les textiles, se révèlent peu rentables : son exercice 1951 s'est soldé par une perte de 2.865.490 francs, qui ajoutée aux précédentes, formait, au 31 décembre 1951, un déficit total de 9.240.711 francs pour un capital de 6 millions.

On prête au conseil l'intention de porter l'activité sociale — en partie au moins — à Madagascar. Fortement épaulée par la Société financière pour la France et les pays d'outre-mer (S.O.F.F.O.), la société trouvera peut-être là, avec un peu moins d'insécurité, le moyen de récompenser ses actionnaires de leur patience.

L. Delignon
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 décembre 1953)

À l'assemblée ordinaire du 3 décembre, le président, en réponse aux actionnaires, a déclaré que lorsque l'usine de tissage de jute sera équipée avec 20 métiers, la capacité de production sera de 1.500.000 sacs de par an.

Le rapport du conseil signale que la société a reçu, sur les indemnités de dommages de guerre, un premier acompte de 4.100.000 piastres ; un deuxième acompte de 4.850.000 piastres, au titre de 1953. serait versé à bref délai.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1952 se soldant par une perte de 15.742.575 francs, amortie par prélèvement sur la provision pour éventualité et risques divers.

L'assemblée extraordinaire a décidé de modifier l'objet de la société pour lui permettre de développer ses activités .industrielles, commerciales et financières et d'en étendre le champ à tous les territoires de l'Union française. Elle a, en outre, décidé de convertir en actions les 5.000 parts bénéficiaires (ces deux premières résolutions ont été adoptées par l'assemblée des porteurs de parts bénéficiaires) et d'augmenter le capital de 35 millions par émission au pair d'actions de 100 francs.

ÉTABLISSEMENTS L. DELIGNON
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 mai 1954)

Il a été publié qu'aux termes de décisions confirmées par la Commission de contrôle des dommages de guerre, à Saïgon, intervenues durant le mois de mars 1954, il était attribué un total de 14 millions de piastres aux Établissements L. Delignon.

La Société précise que le montant de 14 millions de piastres, dont il est fait état dans cette information, correspond seulement à une estimation partielle destinée à permettre l'attribution des premiers acomptes sur lesquels il a été perçu à ce jour 8.900.000 piastres indochinoises. Les dossiers définitifs de dommages, dont le montant est très supérieur aux chiffres ci-dessus, sont en cours de vérification.

L'INDOCHINE
« La France et les trusts »
(*Économie et politique*, n° 5/6, 1954)

Les Établissements Delignon — contrôlés par la Banque de l'Indochine — viennent de construire, avec les 140 millions de dommages de guerre versés par l'État, une puissante entreprise de filature et de tissage de jute à Saïgon.

ÉTABLISSEMENTS L. DELIGNON
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 novembre 1954)

Les comptes de l'exercice 1953 seront soumis à l'assemblée générale ordinaire convoquée le 4 décembre ; ils se soldent par une perte de 17 726.000 fr., l'exercice ayant encore été grevé par la liquidation de l'activité textile dans la métropole, qui s'est poursuivie dans des conditions difficiles. Le tissage de jute, monté à Saïgon en 1953, n'a pas encore influencé les résultats de cet exercice.

Le bilan au 31 décembre 1953 enregistre les acomptes sur indemnités de dommages de guerre pour 49 millions 400.000 fr. La Société a bénéficié, dans le courant de 1954, de 6 millions 990.000 piastres d'acomptes nouveaux. Elle espère recevoir prochainement, également sur les crédits de 1954, un nouveau versement de 4 millions 200.000 piastres.

Ces acomptes ont été affectés à l'installation des usines de filature et tissage de jute de Saïgon.

ÉTABLISSEMENTS L. DELIGNON
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 décembre 1954)

L'assemblée du 4 décembre a approuvé les comptes de 1953.

Au cours de l'allocution qu'il a prononcée, le président, M. Laurens, a déclaré qu'on pouvait espérer que l'exercice 1954 serait proche de l'équilibre, bien que la production de l'usine de filature de jute, qui a travaillé avec huit métiers seulement jusqu'au mois de mai, ait été encore réduite au cours des premiers mois.

Le matériel de complément destiné à la filature de jute arrivera à Saïgon à fin décembre.

Le montant des indemnités de dommage de guerre qui sera affecté à l'usine de jute sera de l'ordre de 20 à 25 millions de piastres, soit 250 millions de francs environ. Le total des indemnités, dont le dossier a été déposé et non encore vérifié s'élèverait à environ 687 millions de francs.

Le rapport, parlant de l'installation de tissage de jute de Saïgon, rappelle que la société a porté maintenant à 16 le nombre des métiers circulaires qui travaillent depuis mai à double équipe. La production est satisfaisante à la fois en qualité et en quantité.

ÉTABLISSEMENTS L. DELIGNON
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juillet 1955)

La Société vient de terminer dans les meilleures conditions, malgré les difficultés dues à la situation locale, le montage de la filature qu'elle a installée à Saïgon pour compléter l'usine de tissage de jute aménagée en 1954.

Elle dispose ainsi d'un ensemble Industriel très moderne réalisé en remploi partiel de ses indemnités de dommages de guerre.

Les premiers essais effectués depuis la mise en route de la filature sont satisfaisants et la société doit être maintenant en mesure de fabriquer dans de bonnes conditions de qualité et de prix de revient les divers articles de jute, sacs, toiles et ficelles intéressant la consommation locale.

Il y a lieu de souligner, ajoute le communiqué, que, malgré l'importance des besoins locaux, il n'existait pas jusqu'ici d'industrie de jute en Indochine. (Communiqué),

---

ÉTABLISSEMENTS L. DELIGNON
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 décembre 1955)

À l'assemblée ordinaire du 10 décembre, le président, M. Laurens, a déclaré que la situation des exploitations de Saïgon était en amélioration et que l'on pouvait espérer que l'exercice en cours se terminera peut-être par un résultat légèrement bénéficiaire.

Le chiffre d'affaires de l'exercice en cours était, au 31 octobre, de 13.285.000 piastres contre 7.821.000 piastres pour l'année précédente tout entière.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1955 se soldant par une perte de 26.710.343 francs.

ÉTABLISSEMENTS L. DELIGNON
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1957)

Le rapport du conseil présenté à l'assemblée ordinaire tenue, le 2 juillet, sous la présidence de M. Laurens, signale que la société constituait actuellement au Vietnam une société anonyme au capital de 4 millions de piastres dénommée Société. Vietnamienne de Jute.

Les résultats obtenus par l'usine de jute de Saïgon ayant été bons, l'expérience que la société a acquise lui permet de confirmer que cette industrie correspond à un besoin certain de l'économie vietnamienne et que son exploitation se présente dans des conditions favorables. L'intérêt que le Vietnam porte à l'industrie du jute est- mis en évidence par le fait que le Département de l'Agriculture vient d'élaborer un programme de cinq ans pour la mise en culture de 10 000 hectares de jute.

Le capital de 4 millions de piastres sera souscrit en espèces par la société à l'aide d'une nouvelle avance de la SOFFO. Ce capital permettra à la Société Vietnamienne du Jute, d'aborder une nouvelle étape d'extension des installations dont la société lui fera apport.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1956 se soldant par perte de 2.400.634 francs.

ÉTABLISSEMENTS L. DELIGNON
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 janvier 1958)

La société vient de procéder à la constitution à Saïgon de la Société Vietnamienne du Jute. Le capital initial de cette S.A.R.L. est fixé à un million de piastres V.N. et divisé en 1.000 parts de 1.000 piastres vietnamiennes.

Il s'agit de la première étape de la réalisation du projet annoncé lors de l'assemblée ordinaire du 2 juillet dernier. Ce projet prévoit, rappelons-le, que la Société Vietnamienne du Jute reprendra l'exploitation de l'usine de jute de Saïgon des Éts L. Delignon.

MM. M. Gérard et J. Polton ont été nommés gérants de la Société Vietnamienne du Jute.

ÉTABLISSEMENTS L. DELIGNON
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 février 1958)

La revue des *Annonces légales du Vietnam* a publié dans son numéro du 9 janvier 1958 l'acte de constitution d'une S.A..R.L. au capital de 1.000.000 de piastres, dénommée « Société Vietnamienne du jute ». Mais il ne s'agit là que d'une première étape dans la réalisation du programme exposé aux actionnaires, lors de la dernière assemblée générale ordinaire de la Société anonyme des L. Delignon.

Dès que les autorisations du gouvernement vietnamien, qui a déjà donné un accord de principe, auront été obtenues, la nouvelle S.A.R.L. sera transformée en société anonyme qui recevra divers apports nouveaux des Établissements L. Delignon pour un montant global d'environ 25.000.000 de piastres ; le capital définitif de la nouvelle société atteindra sans doute 40.000.000 de piastres.

Les Établissements L. Delignon conserveront naturellement la totalité du reliquat de leurs droits à dommages de guerre.

Éts L. Delignon
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 décembre 1958)

À l'assemblée ordinaire du 22 décembre, le président, M. Jean Daloz, parlant des résultats de l'exercice 1958 en ce qui concerne la Société Vietnamienne du Jute, a déclaré qu'il était permis d'espérer que cet exercice serait probablement bénéficiaire, bien que la production n'ait pas encore atteint pour la période considérée le tonnage prévu lorsque tous les équipements seront en place.

Le conseil signale, dans son rapport, que le programme d'extension de l'usine de jute qui avait été présenté dans le dernier rapport sera achevé dans les semaines qui viennent et, dès la mise en route des derniers équipements attendus, la production de filés sera de l'ordre de 3.000 tonnes par an. L'augmentation des frais généraux ne suivant pas celle de la capacité de production, et le plein emploi dés installations techniques étant réalisé avec 3.000 tonnes, les résultats bruts d'exploitation devraient être, dès 1959, supérieurs, non seulement à ceux de 1957, main aussi à ceux de 1958.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1957 se soldant par une perte de 5.930.697 fr.

Société financière pour la France et les Pays outre-mer (SOFFO)
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juillet 1959)

……

Société anonyme des Établissements L. Delignon. — Le programme d'extension de l'usine de jute est en cours d'achèvement. Il permettra une production de filés de l'ordre de 3.000 tonnes par an, alors qu'en 1958, il n'y a été produit que 1.800 tonnes. L'usine terminée constituera une unité industrielle moderne, couvrant 8.000 mètres carrés d'ateliers et magasins. La commercialisation de sa production paraît assurée, la production restant encore inférieure aux besoins du Vietnam en sacs pour ses exportations. Le gouvernement du Vietnam fait par ailleurs un effort considérable pour le développement de la production locale de fibres pour la sacherie.

Le bilan de 1957, qui a été examiné par l'assemblée en décembre dernier et dans lequel les résultats faisaient ressortir une légère perte, se présentait comme un bilan, de transition. En effet, par suite de l'apport actuellement soumis à l'approbation du président du gouvernement du Vietnam à la Société Vietnamienne du Jute de l'ensemble de l'actif industriel et commercial représenté par l'usine de filature et de tissage, le bilan de la Société des Établissements L. Delignon revêtira dès 1959 une structure plus simple par la disparition de ceux des postes de l'actif et du passif affectés par l'exploitation industrielle apportée. La Société Delignon retrouvera dans son portefeuille-titres une participation de l'ordre de 70 % dans la Société Vietnamienne du Jute.

Le dossier de dommages de guerre en est à son dernier stade. Il a été récemment soumis au comité consultatif des évaluations et la fixation définitive des indemnités devrait intervenir à bref délai.

……

ÉTS L. DELIGNON

(*L'Information financière, économique et politique*, 26 septembre 1959)

Les journaux légaux vietnamiens publient les actes relatifs aux apports faits par la Société à la Société Vietnamienne du Jute et consacrant la reprise, par cette dernière société, de l'usine de jute, de Saïgon, des Éts L. Delignon.

Éts L. Delignon

(*L'Information financière, économique et politique*, 19 décembre 1959)

L'assemblée ordinaire tenue le 17 décembre 1959 a approuvé les comptes de l'exercice 1958, faisant apparaître une perte de 2.368.000 fr. Les comptes de la Société des Éts L. Delignon n'ont pu être influencés par le résultat positifs de l'exercice 1958-1959 de la Société Vietnamienne du Jute qui assure maintenant l'exploitation l'usine de Saïgon et dont le bilan pas encore été définitivement approuvé. Un arrêté de M. le président du Vietnam a autorisé, avec rétroactivité au 1er janvier 1958, les apports à la Société Vietnamienne du Jute de l'ensemble industriel que possédaient les Éts L. Delignon à Saigon.

Les actifs des Éts Delignon sont actuellement représentés essentiellement par la participation de 62,6 % dans la Société Vietnamienne du Jute, dont le capital a été porté à 35 millions de piastres, ainsi que par le solde de sa créance en matière d'indemnités de dommages de guerre.

Le montant restant à recevoir sur la part non différée de celles-ci a été arrêté à 132.385.000 fr. par l'Administration, sauf recours. quant à la part différée, elle représenterait 4.440.000 fr. en valeur 1939, soit, à titre indicatif, une valeur actuelle de 115 millions de fr.

Dans une allocution, le président a indiqué les grandes lignes des projets qui sont formés pour l'utilisation du solde de la part non différée des indemnités de dommages de guerre, en commun avec la Société de Participations, d'investissements et de Construction Immobilière « P.I.C. » (ex-Papeteries de l'Indochine*).

Ces perspectives paraissent intéressantes pour les Éts L. Delignon puisqu'elles permettraient de répartir à l'avenir les risques entre diverses participations dont la Société Vietnamienne du Jute et la Cie de Transports Aériens Intercontinentaux, ainsi

que dans des constructions immobilières. La réalisation matérielle de l'opération fait envisager l'hypothèse d'une fusion P.I.C./Éts L. Delignon.

Les actionnaires seront convoqués ultérieurement en assemblée générale extraordinaire lorsque ces projets auront pu être précisés.

Société de participations d'investissements et de construction immobilière
(P. I. C.).
(*La Vie française*, 20 décembre 1960)

Les actionnaires de la Société de participations d'investissements et de construction immobilière (ex-Papeteries de l'Indochine*) ont été convoqués en assemblée ordinaire et extraordinaire le 29 décembre 1960. […] Rappelons que cette opération prend place dans un regroupement d'ensemble, comportant l'absorption par la SOFFO de la Société des caoutchoucs de l'Indochine, de la S.A. des Établissements L. Delignon et de la Société [agricole] franco-annamite [SAFA], ainsi que l'apport à la SOFFO d'environ 90 % des actifs de la Société indochinoise des cultures tropicales, le solde devant faire l'objet d'un acte d'apport-fusion extérieur.